



NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Conseil municipal du 11 avril 2019

PREAMBULE

Le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des écritures comptables, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il doit être présenté au Conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (Maire). Il permet de contrôler la gestion de la commune et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Les Comptes Administratifs soumis au Conseil Municipal retracent donc l'exécution du budget principal de la Ville de l'Isle Jourdain et des différents budgets annexes au cours de l'exercice comptable 2018.

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice.

Une fois le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats et les résultats sont intégrés au budget.

Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

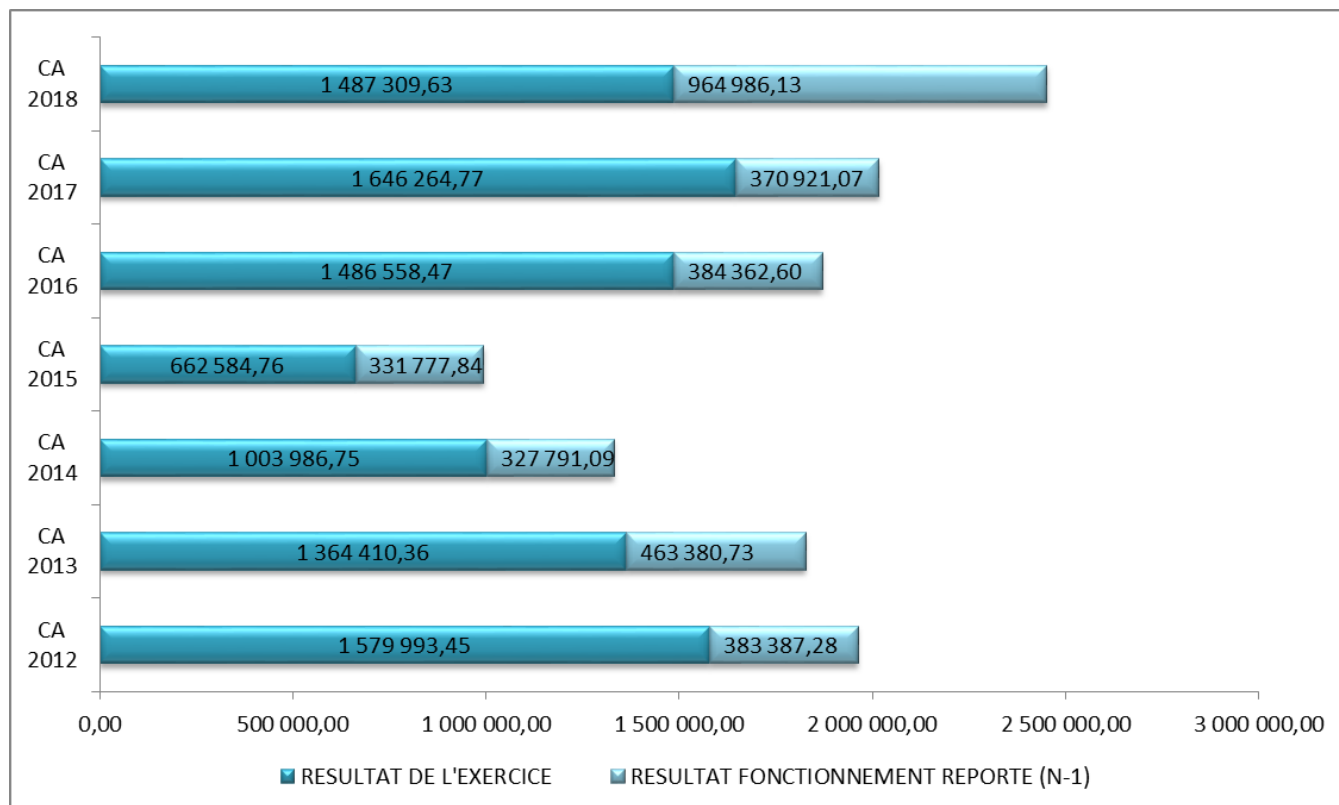
Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2018 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires 2019 en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2018 et en y apportant quelques précisions.

I – RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018			
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (BP+DM+RAR)	11 032 817,80	6 790 515,50	
Titres de recettes émis en 2018	10 227 189,86	3 903 947,74	
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (BP+DM+RAR)	11 032 817,80	6 790 515,50	
Mandats émis en 2018	8 739 880,23	4 601 300,52	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018			
Excédent	1 487 309,63	-697 352,78	789 956,85
Déficit			
RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2017			
Excédent	964 986,13	269 465,39	
Déficit			
RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018			
Excédent	2 452 295,76	-427 887,39	2 024 408,37
Déficit			

Evolution du résultat de fonctionnement :

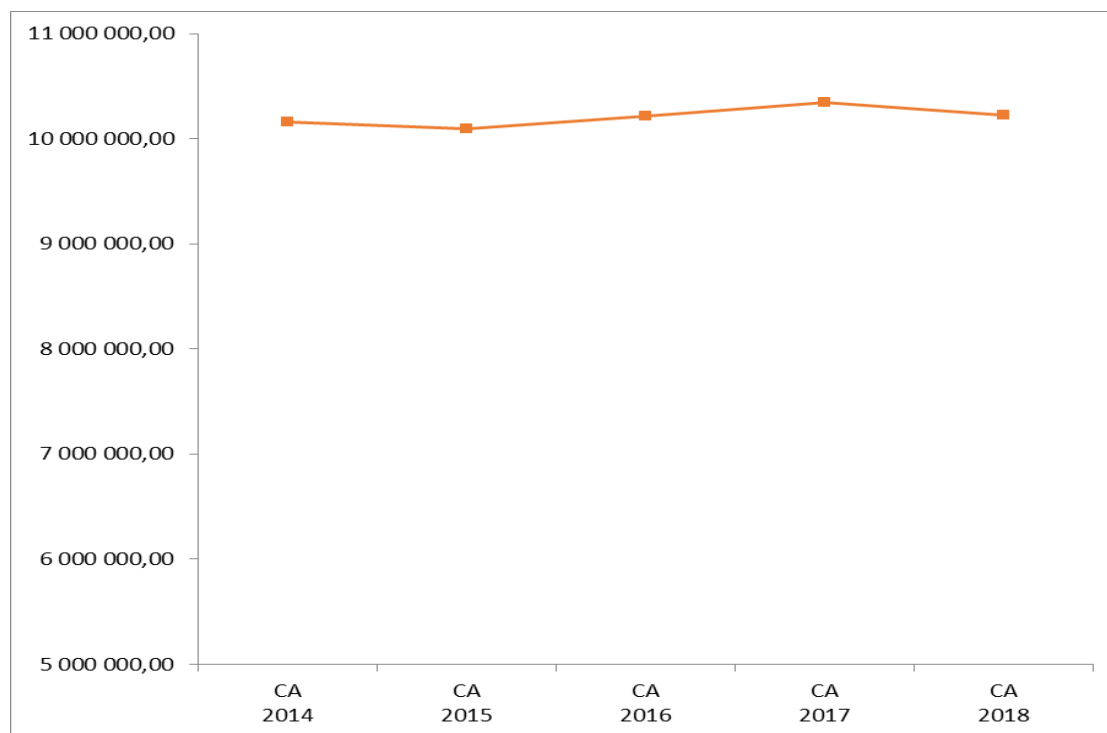


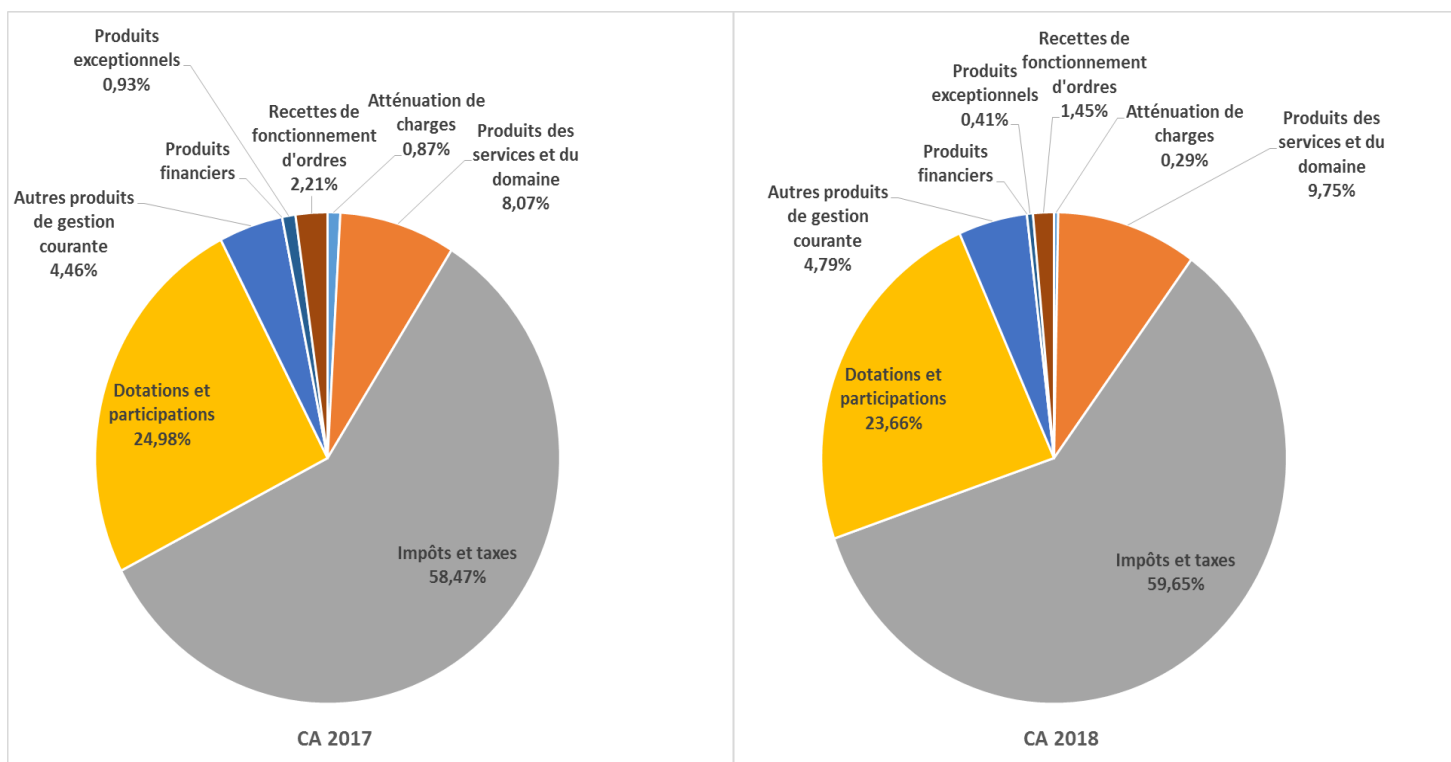
II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau et les graphiques ci-dessous permettent d'analyser au plus près l'évolution des recettes de fonctionnement sur la période 2014-2018.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution CA 2018 / CA 2017 en valeur	Evolution CA 2018 / CA 2017 en %
013 Atténuation de charges	80 590,30	103 607,21	149 183,06	90 508,08	29 668,48	-60 839,60	-67,22%
70 Produits des services et du domaine	690 353,47	774 452,26	881 679,59	835 100,83	996 835,03	161 734,20	19,37%
73 Impôts et taxes	5 685 409,66	5 649 623,87	5 610 350,59	6 048 543,22	6 100 610,94	52 067,72	0,86%
74 Dotations et participations	2 884 118,95	2 866 852,45	2 731 857,90	2 583 677,93	2 419 752,94	-163 924,99	-6,34%
75 Autres produits de gestion courante	472 742,19	479 627,11	491 176,34	461 327,59	489 723,63	28 396,04	6,16%
RECETTES DE GESTION	9 813 214,57	9 874 162,90	9 864 247,48	10 019 157,65	10 036 591,02	17 433,37	0,17%
76 Produits financiers	82,46	56,98	35,87	40,22	50,28	10,06	25,01%
77 Produits exceptionnels	109 132,46	22 754,26	249 396,46	95 947,69	42 302,69	-53 645,00	-55,91%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES	9 922 429,49	9 896 974,14	10 113 679,81	10 115 145,56	10 078 943,99	-36 201,57	-0,36%
Recettes de fonctionnement d'ordres	234 600,48	194 689,43	100 049,55	229 025,92	148 245,87	-80 780,05	-35,27%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 157 029,97	10 091 663,57	10 213 729,36	10 344 171,48	10 227 189,86	-116 981,62	-1,13%
évolution		-0,64%	1,21%	1,28%	-1,13%		

Après une légère progression en 2017 de 1,28 %, les recettes de fonctionnement 2018 sont en baisse de 1,13 %.

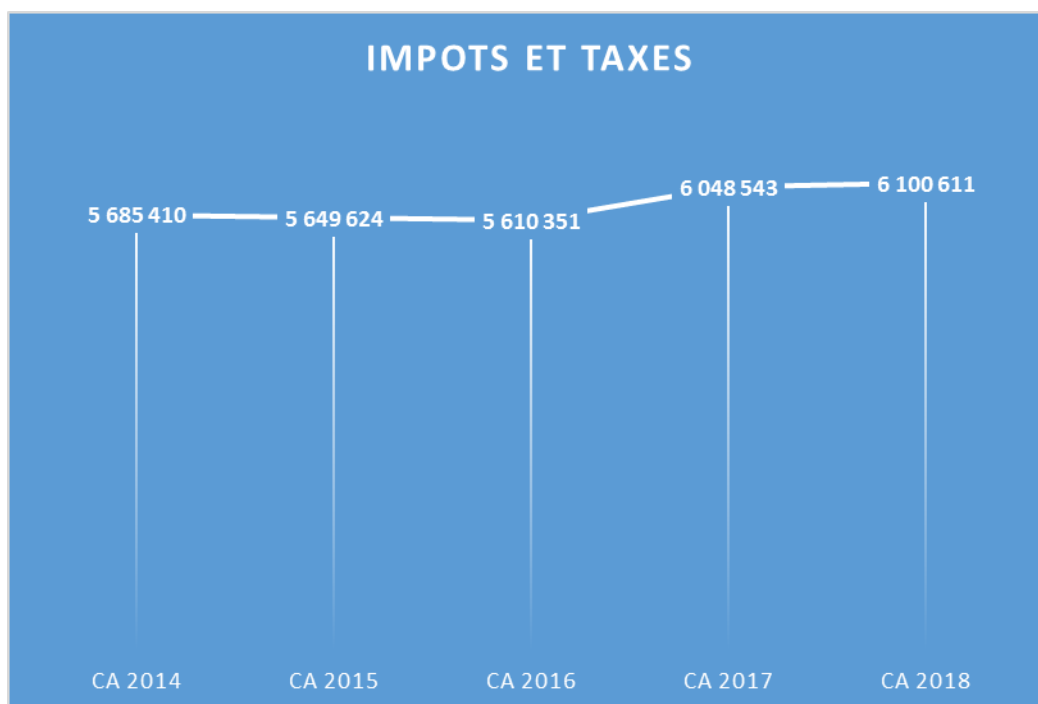




2.1 - LES IMPOTS ET TAXES

Ce poste regroupe l'ensemble des recettes à caractère fiscal tels que : les produits des contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières), les dotations de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine ou encore la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Compte	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	EVOLUTION 2017 / 2018 EN VALEUR	TAUX EVOLUTION 2017 / 2018
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 060 371	4 235 758	4 417 186	4 728 756	4 711 101	-17 655	-0,37%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés					4 911	4 911	
7321	Attribution de compensation	355 788	235 219				0	
7322	Dotation de solidarité communautaire	512 287	512 287	512 287	512 287	512 287	0	0,00%
7325	Fonds péréq recettes fiscales com & interco	56 833	70 155	70 155	67 539	70 306	2 767	4,10%
7336	Droits de place	45 492	44 234	43 725	44 232	45 460	1 228	2,78%
7343	Taxes sur les pylônes électriques	25 752	26 376		27 816	28 416	600	2,16%
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	240 426	210 493	204 554	219 591	219 223	-369	-0,17%
7362	Taxes de séjour				6 926	22 946	16 020	231,30%
7368	Taxe locale sur publicité extérieure	4 568	4 259	3 559	3 578		-3 578	-100,00%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	293 648	282 522	344 127	422 731	400 126	-22 605	-5,35%
7388	Autres taxes diverses	90 245	28 320	14 757	15 087	85 835	70 748	468,94%
73	IMPOTS ET TAXES	5 685 410	5 649 624	5 610 351	6 048 543	6 100 611	52 068	0,86%
	évolution		-0,63%	-0,70%	7,81%	0,86%		
	évolution moyenne			1,84%				



Le chapitre « impôts et taxes » représente 59,65 % en 2018 des recettes totales contre 58,47 % en 2017. En 2018, les « impôts et taxes » sont en progression de 0,86 %.

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

En 2018, les contributions directes (TH et TF) représenteraient 46,06 % (45,71 % en 2017) des recettes totales de fonctionnement en baisse de 0,37 %.

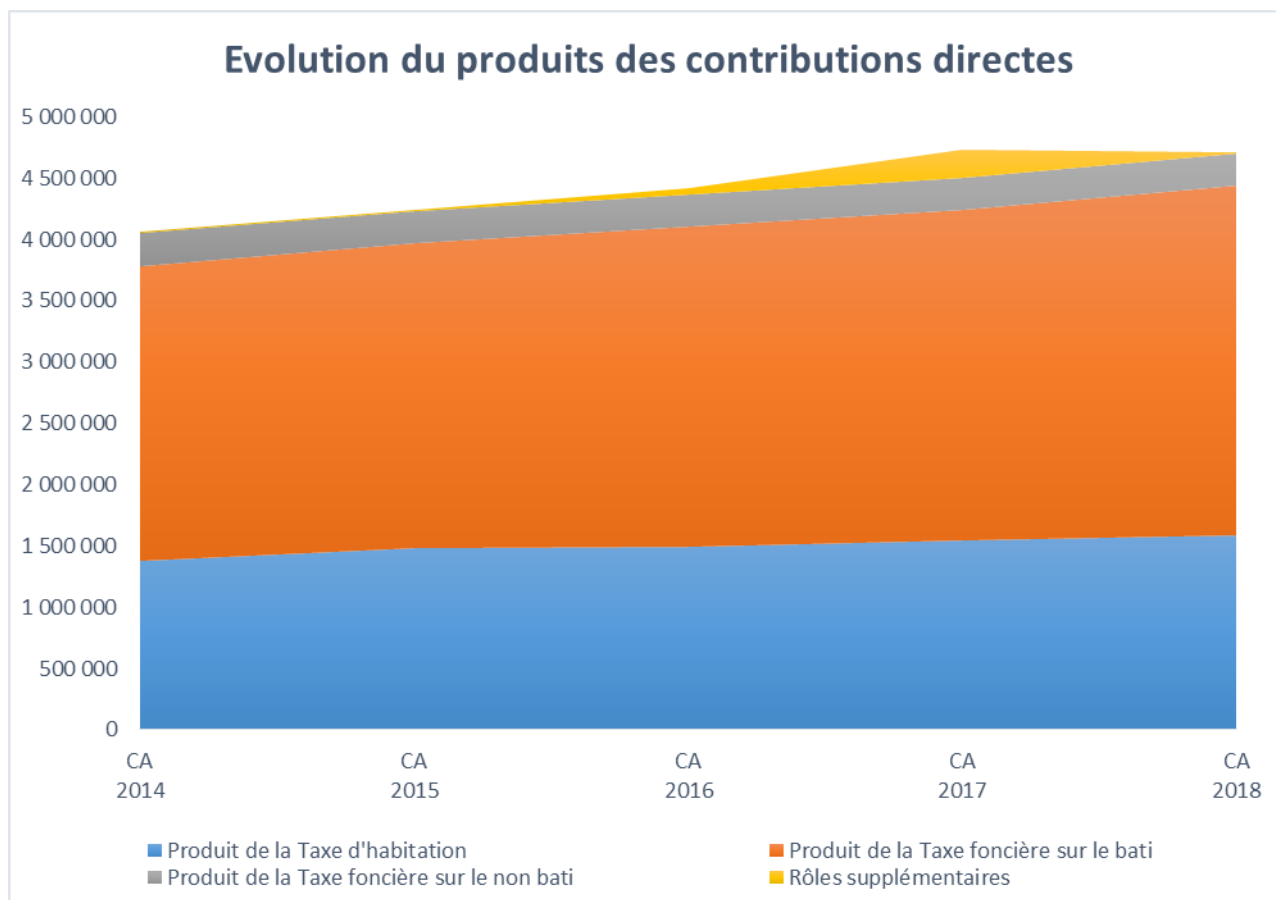
L'évolution des recettes de la fiscalité locale est retracée dans le tableau et les graphiques ci-dessous, on constate une évolution régulière de ces recettes sur la période :

Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	EVOLUTION 2017 / 2017 EN VALEUR	évol 2018 / 2014
Produit de la Taxe d'habitation	1 379 201	1 480 758	1 491 458	1 545 773	1 585 139	39 366,20	14,93%
Produit de la Taxe foncière sur le bâti	2 404 969	2 489 521	2 610 279	2 694 935	2 851 220	156 284,80	18,56%
Produit de la Taxe foncière sur le non bâti	266 881	259 258	262 767	262 767	266 282	3 514,53	-0,22%
Produit fiscal strict	4 051 051	4 229 537	4 364 504	4 503 475	4 702 641	199 165,53	16,08%
Rôles supplémentaires	9 320	6 221	52 682	225 281	8 460	-216 820,53	-9,23%
Produit Contributions Directe	4 060 371	4 235 758	4 417 186	4 728 756	4 711 101	-17 655,00	16,03%

En 2017, la commune avait profité d'un montant élevé de rôle supplémentaire principalement dû au travail effectué par la commission communale des impôts directs sur le classement des locaux d'habitation.

Il faut noter qu'en 2018 nous avons reçu un produit fiscal de la taxe d'habitation inférieur à celui attendu. En effet, les Finances Publiques ont effectué une mauvaise évaluation des bases de taxe d'habitation notamment du

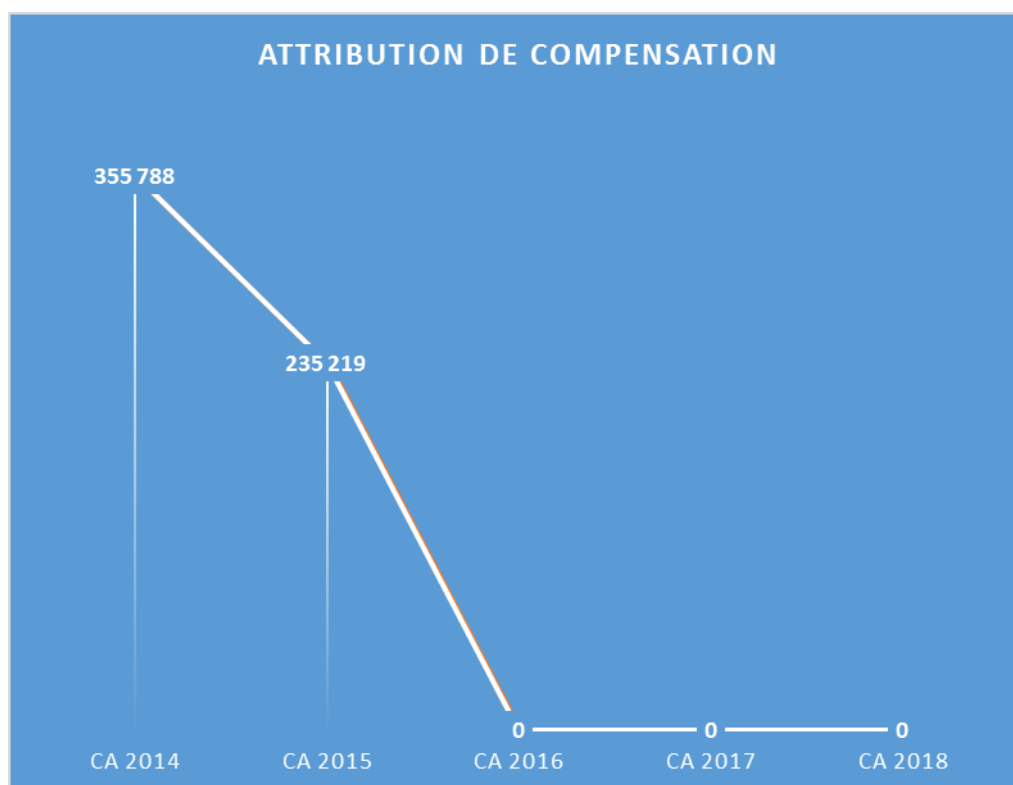
fait de l'exonération de taxe d'habitation (TH) pour les contribuables veuves ou veufs – des retraités modestes, pour l'essentiel – concernés par le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire.



Les dotations de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

L'entrée de la commune dans une intercommunalité s'est traduite par le transfert de recettes de la Taxe Professionnelle. Le CCGT a instauré la Taxe Professionnelle Unique, c'est-à-dire un même taux sur l'ensemble de son territoire. Elle reverse une partie de ce produit à la ville au travers :

- **De l'Attribution de Compensation (AC)** qui correspond au produit de taxe professionnelle perçu par les communes l'année précédant la mise en place de la TPU après déduction du montant des charges transférées ;



Sur le graphique ci-dessus, on constate une diminution puis une disparition de cette recette. En effet, dans le cadre d'un transfert de compétences ou de modification de l'intérêt communautaire, lorsqu'il est procédé à un nouveau transfert de charges des communes membres en direction de l'EPCI, le montant des attributions de compensations octroyé aux communes doit être recalculé à la baisse en fonction de l'évaluation des charges transférées. Cette évaluation est faite par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

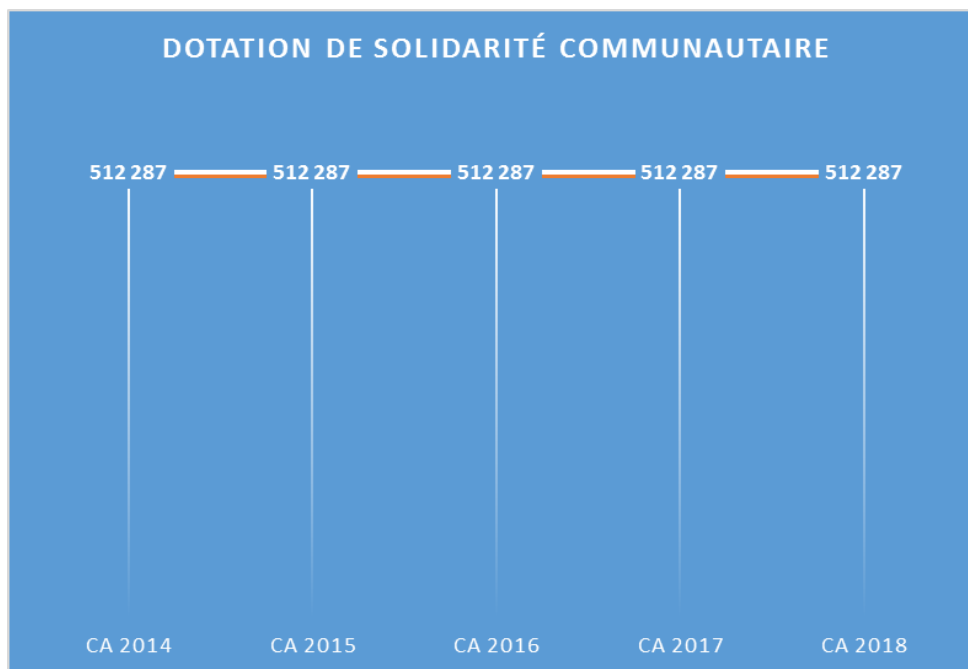
La baisse constatée en 2015 correspond à la diminution de l'AC au titre du transfert de la compétence MJC (-120.569,00 €).

La baisse de l'année 2016 correspond :

- au transfert de la compétence jeunesse sur 6 mois (-334.854,00 €)
- au transfert de la compétence PLU (- 6.614,07).

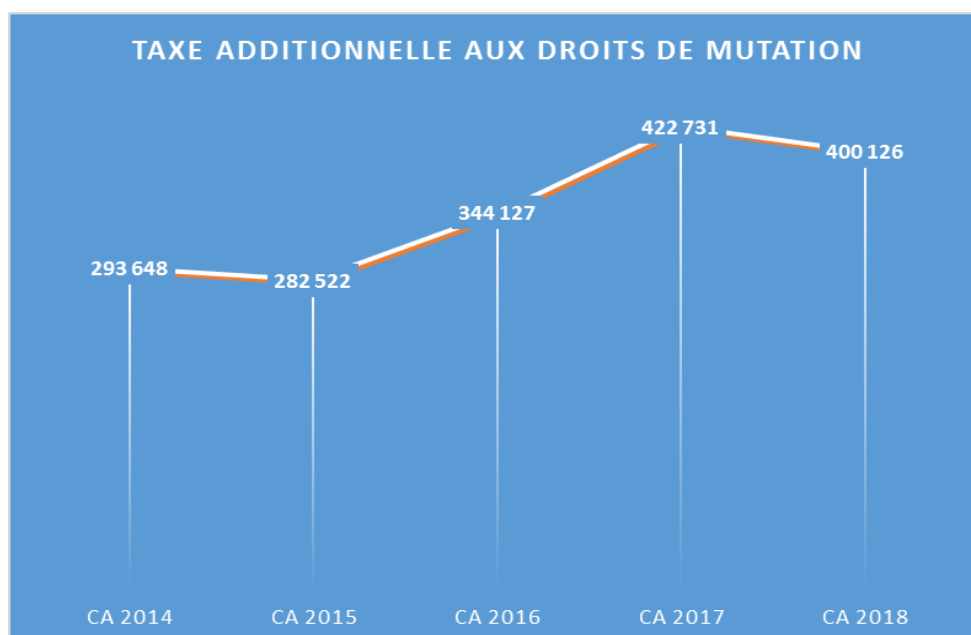
En conséquence, à compter de l'année 2016, la commune de l'Isle Jourdain, n'est plus bénéficiaire de l'AC, mais elle devient contributrice, c'est-à-dire qu'au lieu de recevoir de la CCGT, elle verse à la CCGT. Aussi depuis le compte administratif 2016, la part contributrice apparaît désormais en dépenses (voir 3.5).

➤ **De la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**, qui est une dotation obligatoire pour les communautés urbaines à TPU au bénéfice des communes membres. Le montant et les critères de la DSC sont librement fixés par le conseil communautaire. Elle permet de redistribuer une partie des recettes nouvelles de la TPU après déduction des Attributions de Compensation et des besoins propres de l'EPCI. Sa répartition intègre plusieurs critères et permet ainsi d'assurer une solidarité financière entre les communes en fonction de leurs recettes. La DSC constitue une ressource supplémentaire.



LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION

La cession des principaux biens meubles et immeubles composant les patrimoines est soumise à un droit de mutation au profit des départements, il s'y ajoute une taxe additionnelle au profit des communes. L'acquéreur est redevable de 3,60 % du montant de la vente auprès du Département et de 1,20 % auprès de la commune. Elle est calculée en fonction du prix du bien cédé et perçu au moment de la vente de celui-ci.



Le produit de cette taxe reste soumis à la tenue du marché de l'immobilier sur notre territoire. Après une baisse sur les exercices 2013 et 2014, la tendance du marché de l'immobilier étant plus favorable, cette recette est à nouveau dynamique depuis 2015 malgré un léger recul en 2018.

LES AUTRES TAXES PARAFISCALES

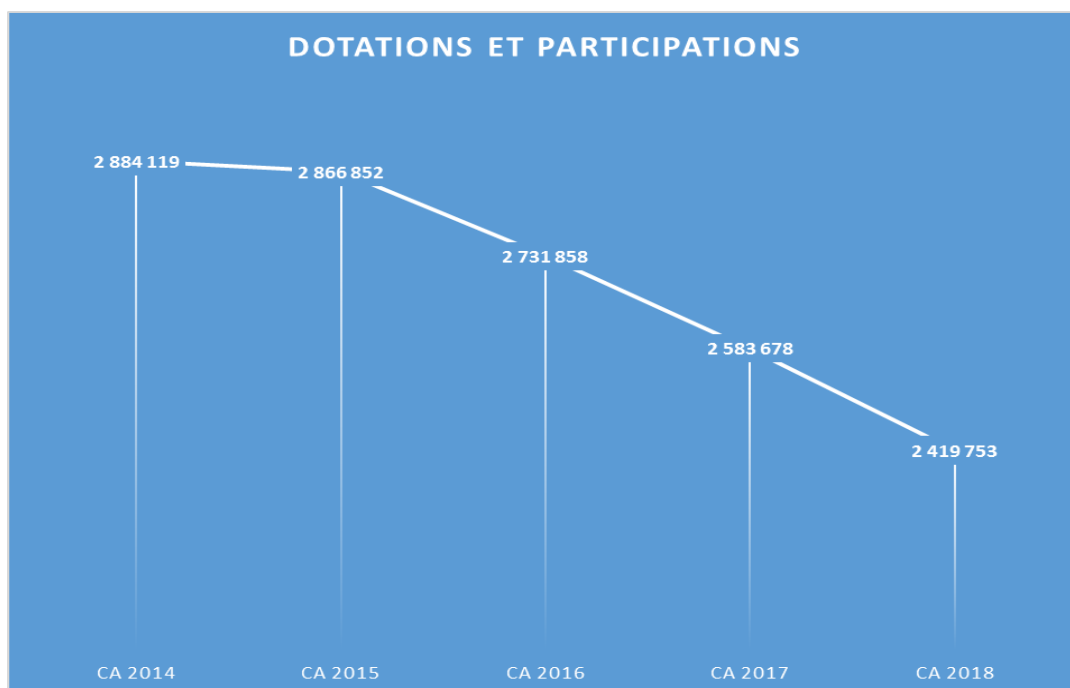
► La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)

Les consommateurs dont la puissance souscrite ne dépasse pas 250 kVa (kilovoltampères) sont soumis à la taxe communale (TCCFE). Sont donc concernés tous les particuliers et la plupart des professionnels. En effet, la plus grande partie des sites de consommation ont une puissance inférieure à 36 kVa ou comprise entre 36 et 250 kVa. Le taux de la taxe est établi sur un barème de taxation auquel s'applique un coefficient multiplicateur fixé par délibération (8 pour l'Isle Jourdain). Le produit 2018 de cette taxe est stable par rapport à 2017, il s'élève à 219.223 €.

2.2 - LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Cette rubrique regroupe les recettes issues de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation Nationale de Péréquation, la Dotation de Solidarité Rurale, les subventions de fonctionnement des partenaires, les aides de la Caisse d'Allocations Familiales et les dotations de compensation fiscale. Le tableau et le graphique ci-dessous retracent leurs évolutions :

Compte	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	TAUX EVOLUTION 2017 / 2018
7411	Dotation forfaitaire	952 064	808 949	660 118	600 534	621 349	3,47%
74121	Dotation de solidarité rurale	488 955	592 274	694 799	831 446	899 513	8,19%
74127	Dotation nationale de péréquation	282 412	318 811	351 830	368 115	387 808	5,35%
744	FCTVA					13 594	#DIV/0!
74718	autres Etat	108 232	95 385	63 564	117 733	63 062	-46,44%
7472	Régions	13 352	18 842	300	3 000	12 501	316,70%
74741	Communes membres du GFP			63 213	82 391	83 676	1,56%
74748	Autres communes	56 670	97 169	831	26 576	2 449	-90,78%
74758	Autres groupements			10 122	21 023	13 786	-34,42%
7478	Autres organismes	645 826	594 394	575 386	221 532	18 960	-91,44%
7482	Compensation pour perte de taxe ad. aux droits de mutation	708	538	93	315	814	158,41%
748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la TP		3 907	3 314	1 031		-100,00%
74832	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	169 988	169 479	174 480	166 255	143 979	-13,40%
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	82 800	63 533	57 005	42 670	40 240	-5,69%
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	74 382	84 204	71 772	96 027	100 862	5,04%
748371	Dotations d'équipement des territoires ruraux		14 338				#DIV/0!
7485	Dotation pour les titres sécurisés	5 030	5 030	5 030	5 030	17 160	241,15%
7488	Autres attributions et participations	3 700					#DIV/0!
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 884 119	2 866 852	2 731 858	2 583 678	2 419 753	-6,34%
	évolution		-0,60%	-4,71%	-5,42%	-6,34%	
	évolution moyenne			-4,27%			

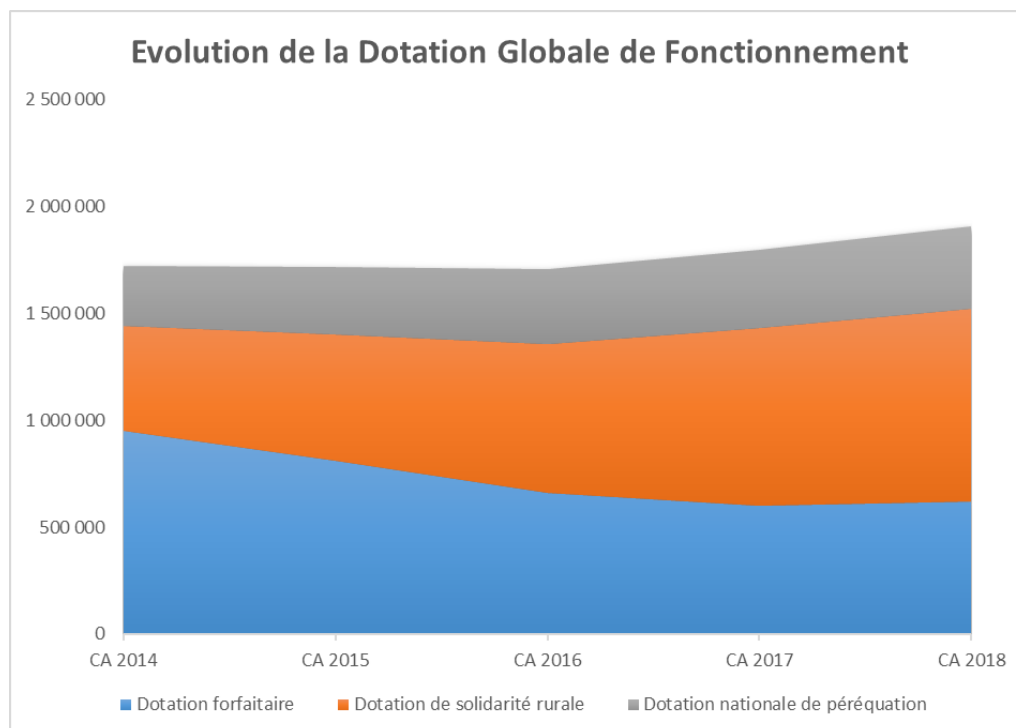


En 2018, ces recettes représentent 23,66 % des recettes totales de fonctionnement contre 24,98 % en 2017. Pour mémoire leur proportion était de 28,40 % en 2014.

L'évolution de ces recettes reste dépendante des décisions prises par l'Etat en matière de dotation, de péréquation, d'allègements de la fiscalité locale, de financement de la CAF, mais également des orientations de nos partenaires locaux.

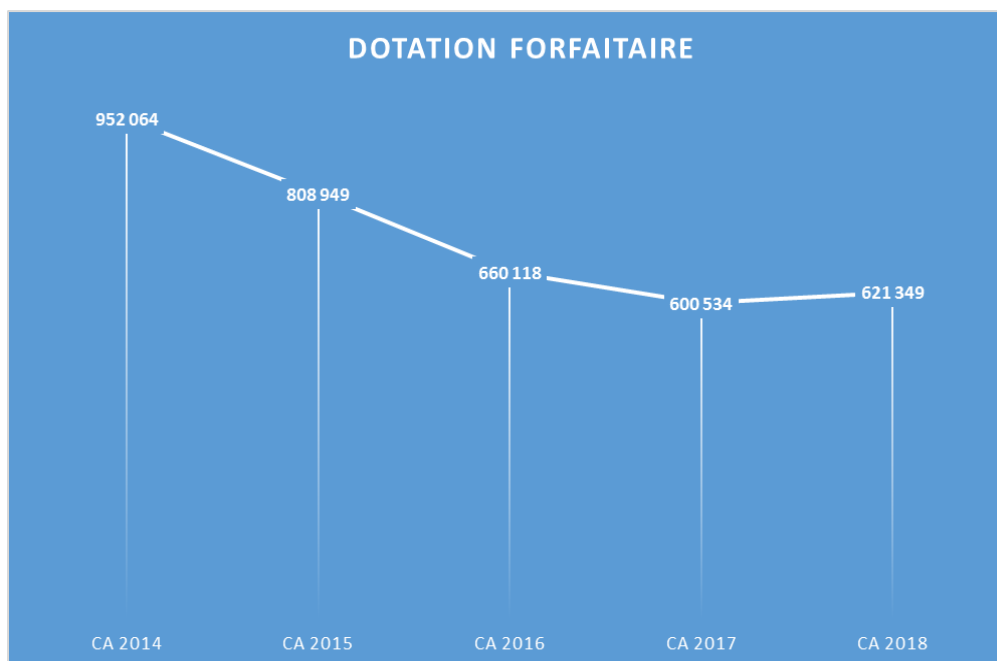
LES DOTATIONS DE L'ETAT

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)



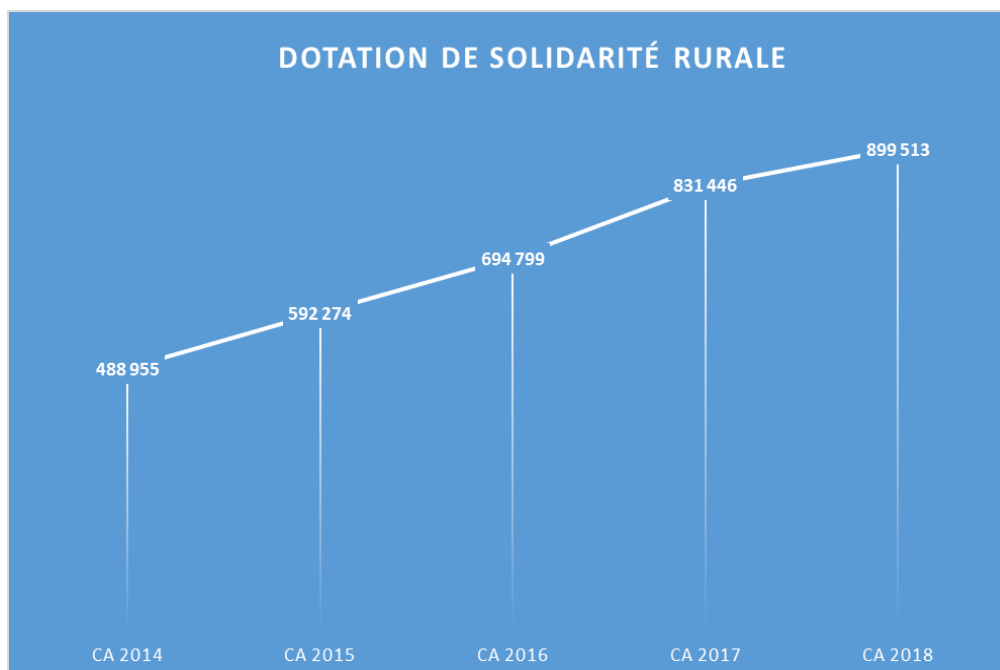
Après une baisse continue sur la période 2013 à 2016, la dotation globale de fonctionnement est en hausse de 6,03 % sur l'exercice 2018 soit + 108.575,00

LA DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES

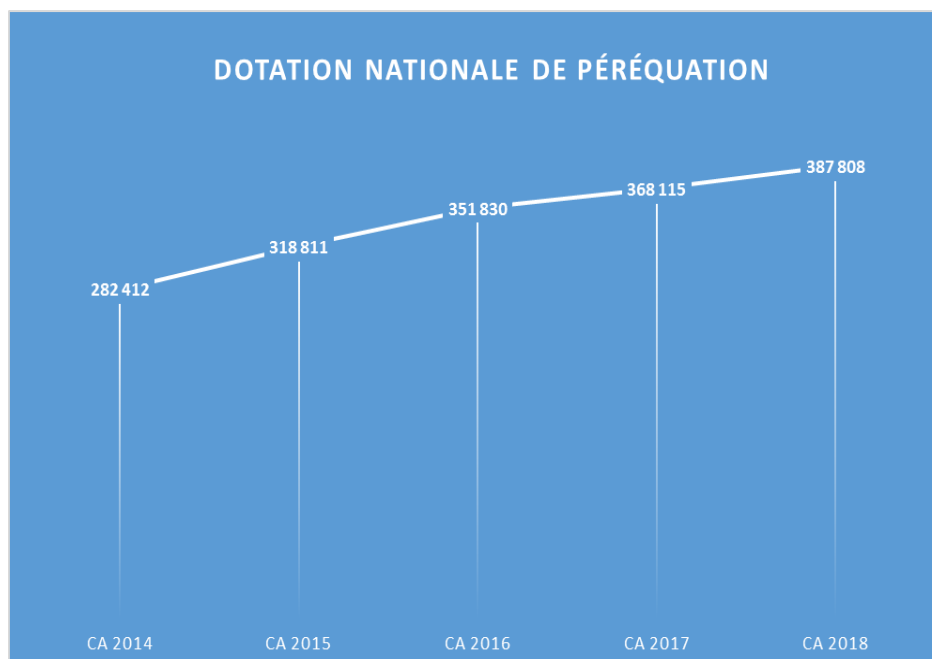


Pour la première fois de 2014, La dotation forfaitaire est à nouveau en hausse en 2018. En 2018, l'état n'a appliqué aucune contribution au redressement des finances publiques. Nous bénéficions donc d'un produit supplémentaire 20.815,00 € correspondant à un « effet population ».

LES DOTATIONS DE PEREQUATION COMMUNALE



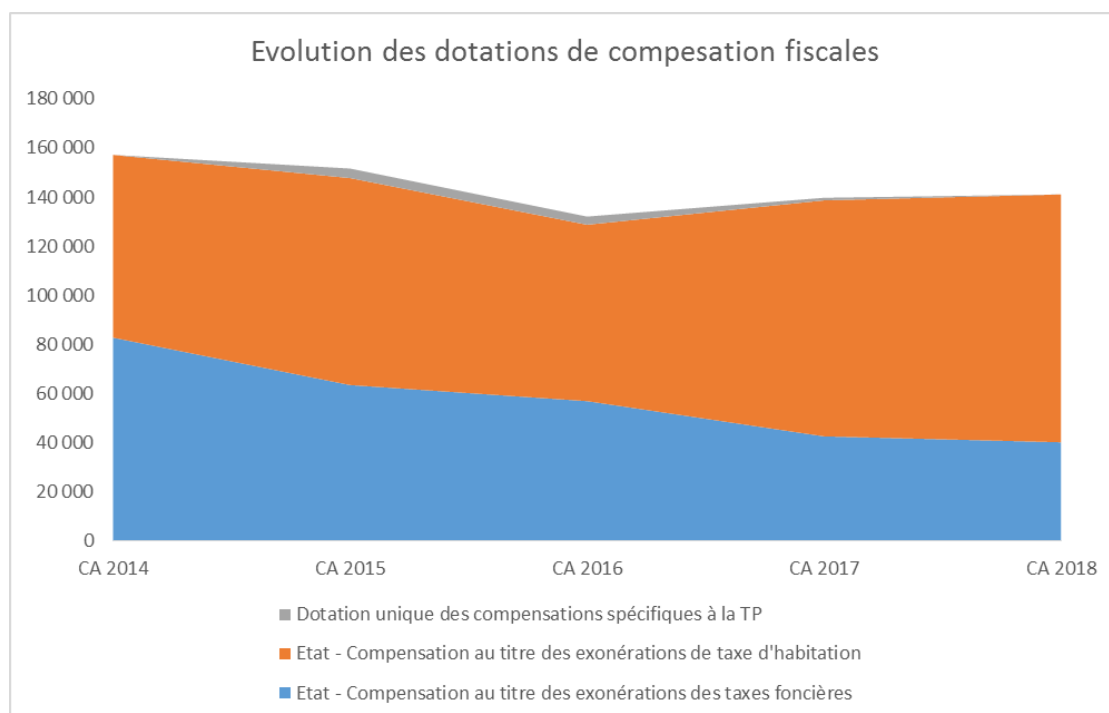
La commune de l'Isle Jourdain possède un potentiel fiscal inférieure à la moyenne de sa strate aussi la DSR vient en partie compenser cette faiblesse structurelle.



La dotation nationale de péréquation a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes les plus riches et les communes les plus pauvres.

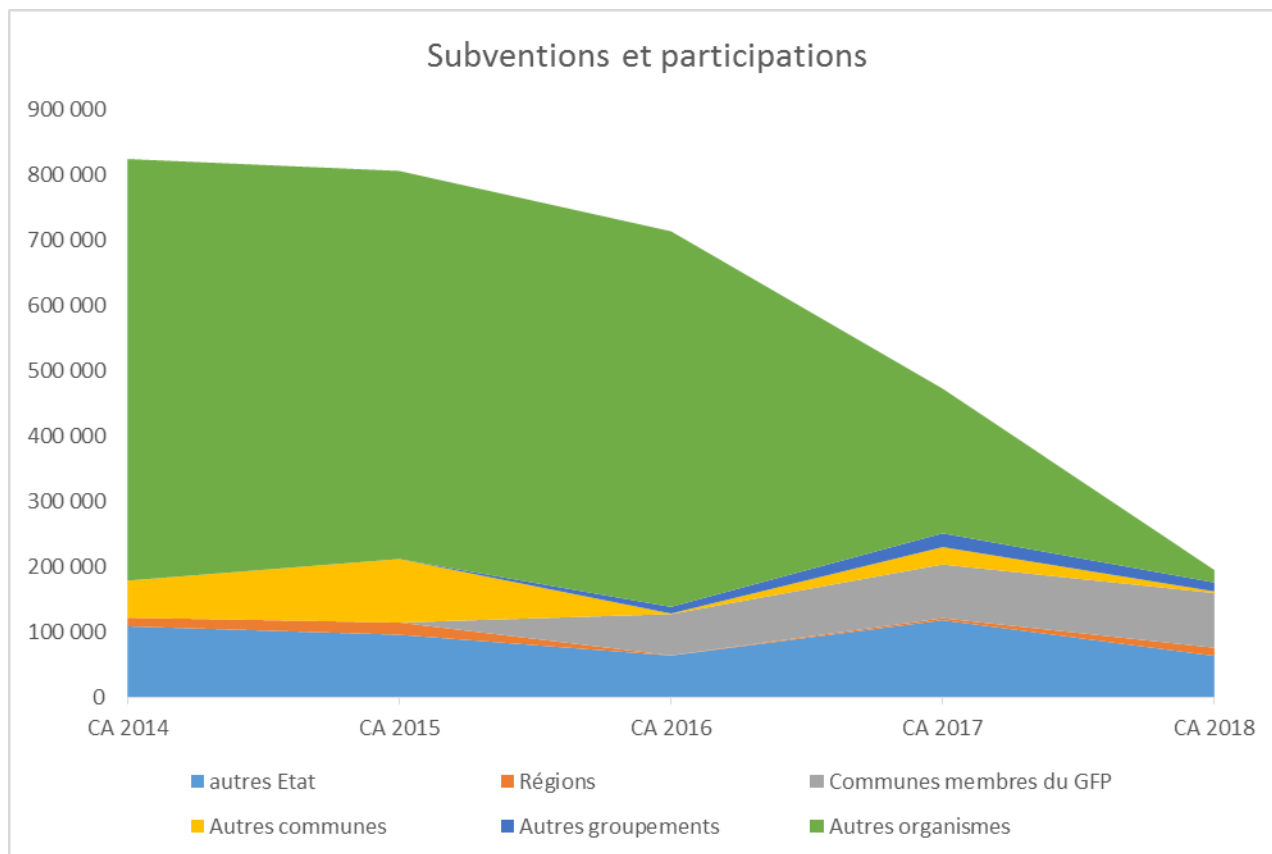
Les hausses de ces dernières années s'expliquent surtout par une augmentation de l'enveloppe des dotations de péréquations.

↳ Les dotations de compensation fiscales



↳ Les subventions et participations

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des sommes versées au titre des subventions de fonctionnement.



En examinant le graphique ci-dessus, on s'aperçoit de la baisse des recettes versées par la CAF. Cette baisse est consécutive aux transferts de compétences et donc du transfert des recettes correspondantes vers le Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine. Les transferts ayant impacté ce poste sont :

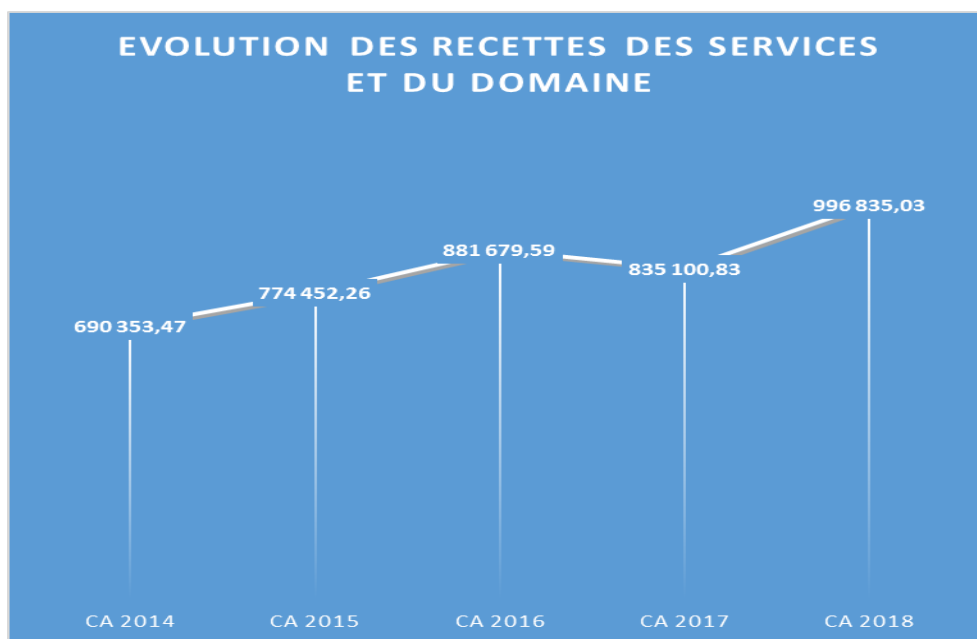
- le transfert de la compétence jeunesse
- le transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage.

En 2017, nous avons touché pour la dernière année une part du contrat enfance relatif à la jeunesse pour le premier semestre 2016. A compter de 2018, n'avons plus reçu de recettes de la CAF pour la jeunesse.

2.3 - LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

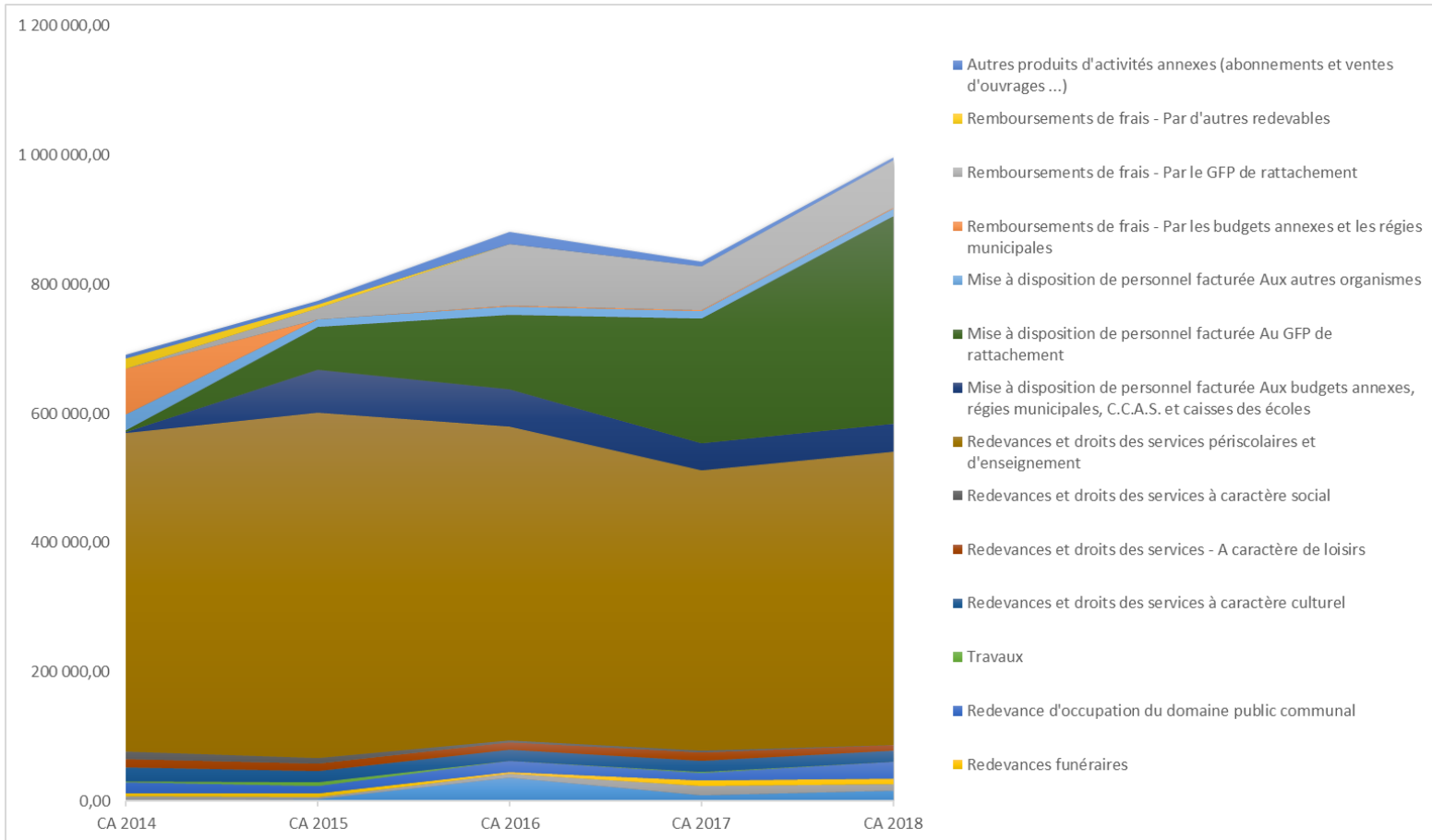
Ce sont les recettes liées :

- aux flux financiers avec l'intercommunalité résultat des mises à disposition de personnel ;
- à l'exploitation du patrimoine et du domaine public ;
- à la participation des usagers aux différentes activités et services qu'offre la commune, tels que : la restauration scolaire, la bibliothèque, le musée, le camping....



En 2018, ces recettes représentent 9,75 % des recettes de fonctionnement contre 8,07 % en 2017.

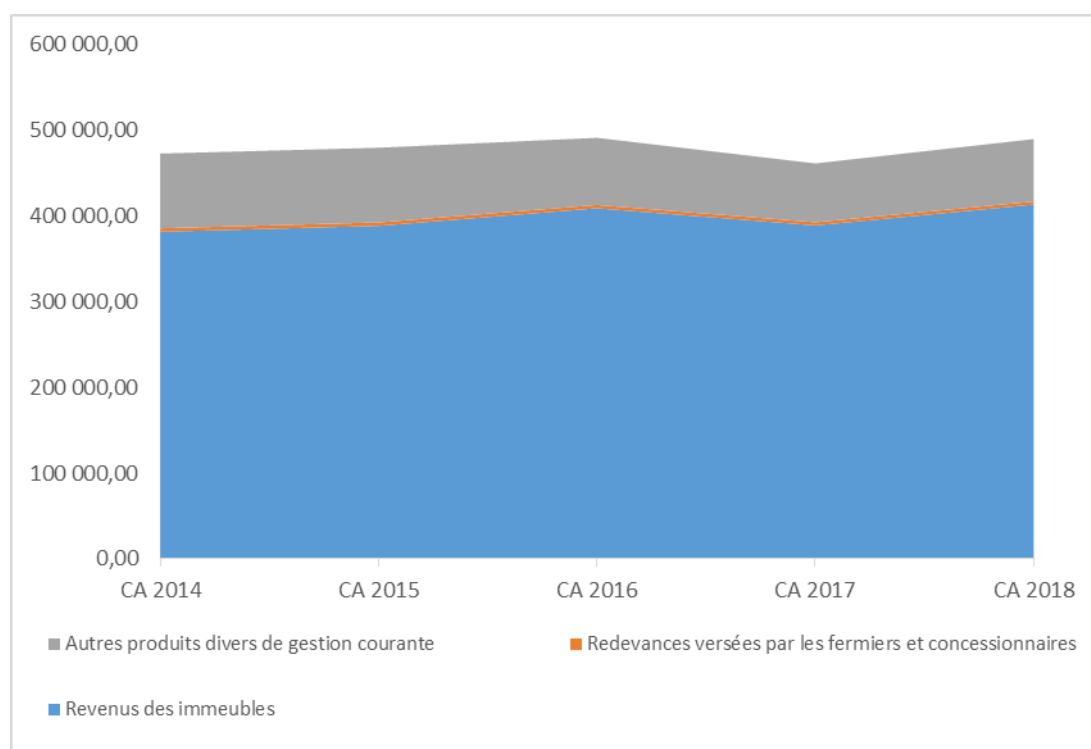
Depuis le 1^{er} juillet 2016, nous n'encaissons plus les produits issus de la participation des familles aux Centre de loisirs et Clae. Pour rappel, le montant 2015 de ces produits s'élevait à 179.000 €. En 2016, nous avons perçu ce produit sur les six premiers mois de l'année et en 2017 nous n'encaissons plus aucun produit.



2.4 - LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce poste enregistre les loyers issus de la gestion du patrimoine. Les deux principaux bâtiments générateurs de revenus sont :

- la gendarmerie pour un loyer annuel de 236.333,21 € (nous payons un loyer annuel de 280.234,56 €) ;
- les gîtes (79.786,55 € en 2018 contre 79.076,55 € en 2017).



2.5 - LES AUTRES PRODUITS

Le détail et l'évolution des autres produits sont retracés ci-dessous pour la période 2014-2018 :

Compte	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	80 590	103 607	149 183	90 508	24 000
76	PRODUITS FINANCIERS	82	57	36	40	50
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	109 132	22 754	249 396	95 948	24 728

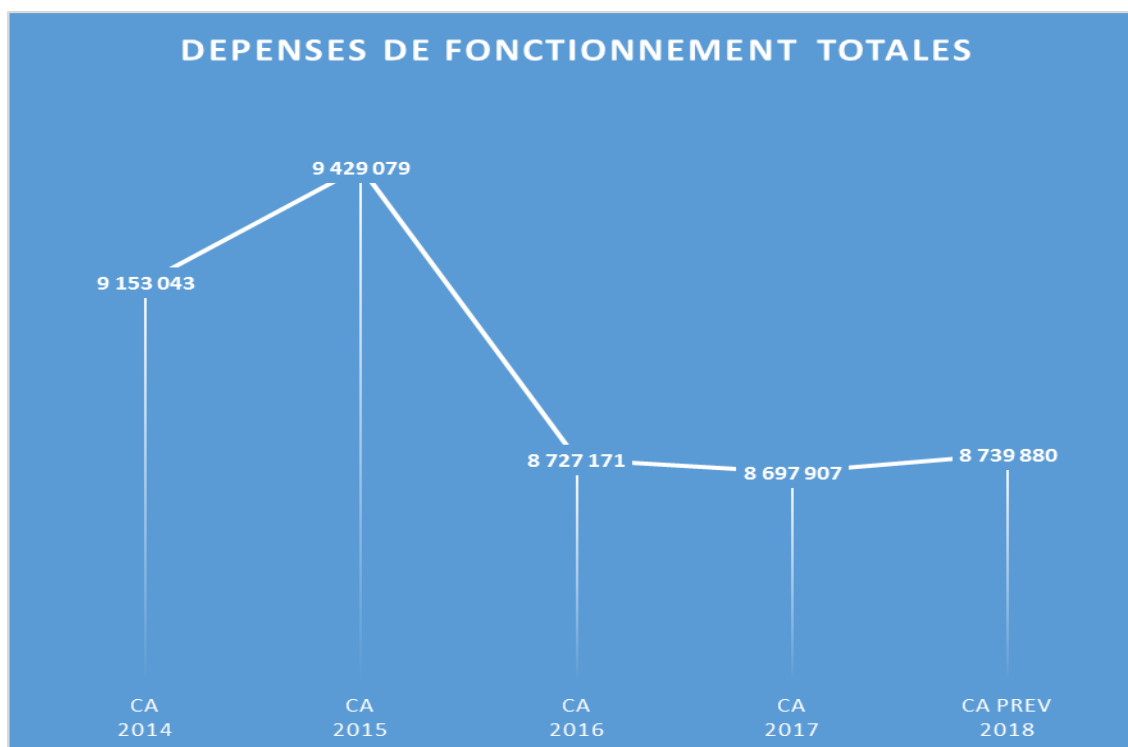
Ces recettes varient de manière importante d'une année sur l'autre. En effet, ces opérations ont un caractère exceptionnel : indemnité d'assurances, reprise de provision, cession d'actifs....

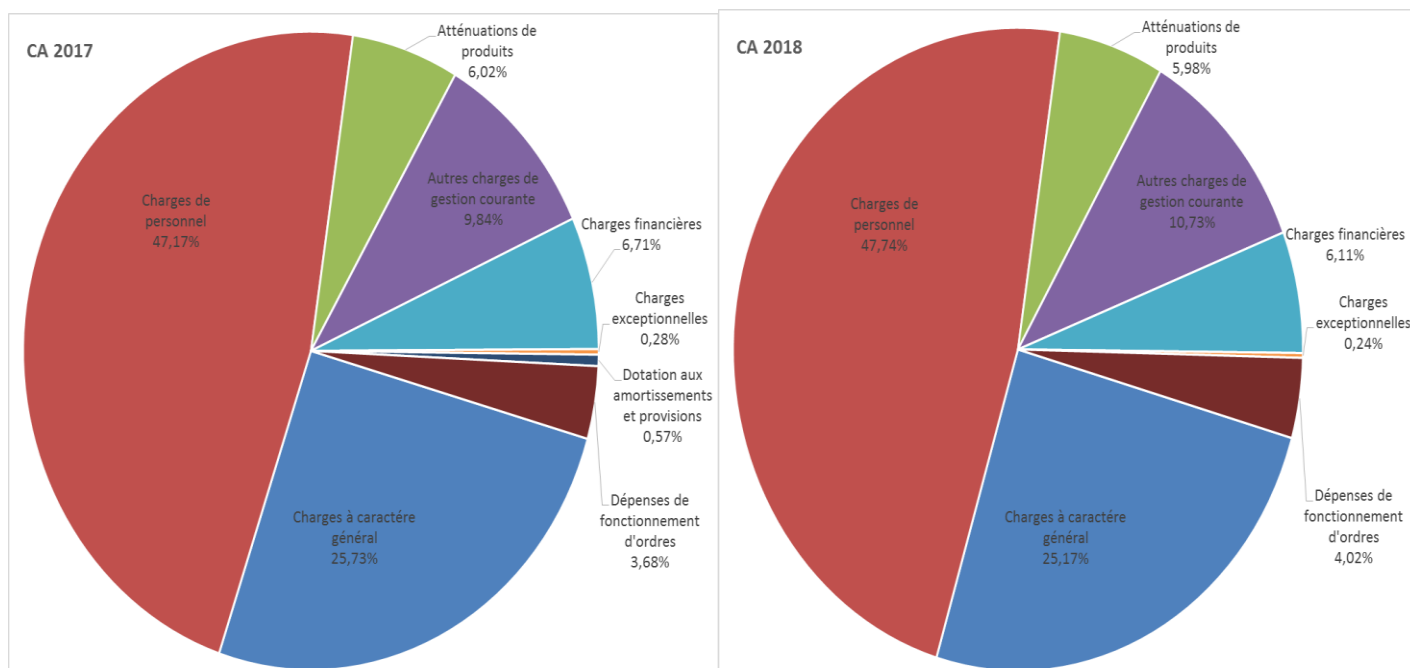
III - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement permettent d'assurer le fonctionnement des services, d'entretenir le patrimoine communal ou encore d'honorer les engagements contractés par la ville (marchés, contrats, baux...). Le tableau ci-dessous retrace les principaux postes de dépenses de fonctionnement, et leur évolution sur la période 2014 à 2018 :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution CA 2018 / CA 2017 en valeur	Evolution CA 2018 / CA 2017 en %
011 Charges à caractère général	2 141 035,84	2 172 852,60	2 082 802,26	2 237 806,04	2 200 066,86	-37 739,18	-1,69%
012 Charges de personnel	5 102 215,06	5 235 016,22	4 487 238,98	4 102 402,89	4 172 811,14	70 408,25	1,72%
014 Atténuations de produits	868,00	877,00	126 130,33	523 593,00	522 728,00	-865,00	-0,17%
65 Autres charges de gestion courante	937 380,08	1 013 375,93	903 240,51	855 937,24	937 713,19	81 775,95	9,55%
DEPENSE DE GESTION	8 181 498,98	8 422 121,75	7 599 412,08	7 719 739,17	7 833 319,19	113 580,02	1,47%
66 Charges financières	659 428,90	632 996,63	623 866,52	583 730,63	533 777,13	-49 953,50	-8,56%
67 Charges exceptionnelles	24 690,66	63 508,56	16 030,69	24 537,82	21 293,98	-3 243,84	-13,22%
68 Dotation aux amortissements et provisions				50 000,00		-50 000,00	-100,00%
DEPENSE REELLE DE FONCTIONNEMENT	8 865 618,54	9 118 626,94	8 239 309,29	8 378 007,62	8 388 390,30	10 382,68	0,12%
Dépenses de fonctionnement d'ordres	287 424,68	310 451,87	487 861,60	319 899,09	351 489,93	31 590,84	9,88%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 153 043,22	9 429 078,81	8 727 170,89	8 697 906,71	8 739 880,23	41 973,52	0,48%
évolution		3,02%	-7,44%	-0,34%	0,48%		

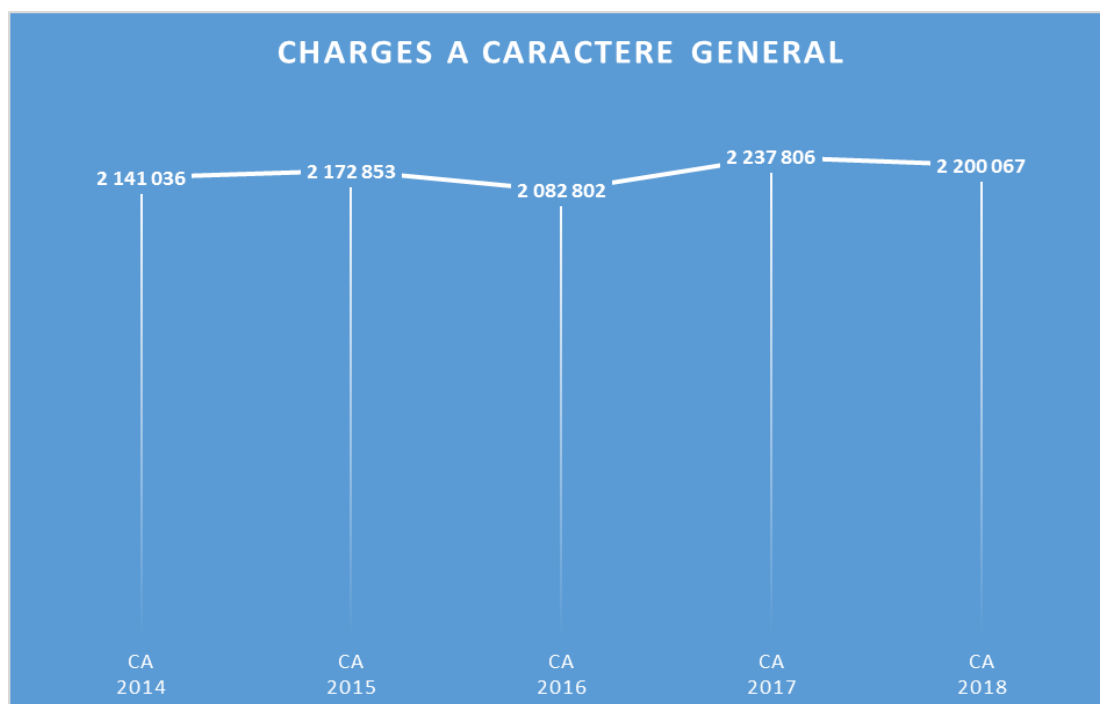
Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 4,51 % sur la période 2014 / 2018. Entre 2017 et 2018, elles progressent très légèrement de 0,48 %. L'analyse des différents postes permettra de déterminer les raisons de ces évolutions, toutefois cette baisse en partie due au transfert de la compétence jeunesse.





3.1 - LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Elles sont constituées de l'ensemble des dépenses portées au chapitre 011. Il s'agit surtout des dépenses permettant aux services de fonctionner : les achats divers, l'énergie, les combustibles, les carburants, les assurances, les fournitures scolaires, l'entretien du patrimoine routier ou bâti ...etc.



Sur la période 2014-2018, ces charges ont augmenté de 2,76 %. Entre 2017 et 2018, elles sont en baisse de 1,69% soit en valeur -37.739,18 €.

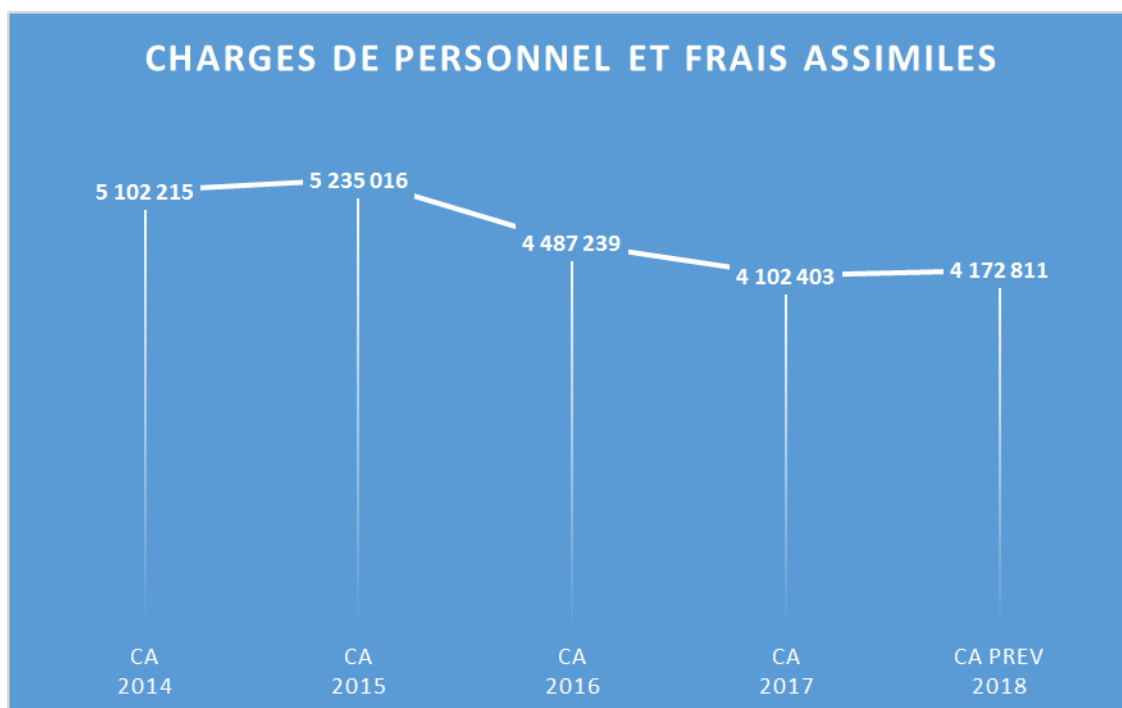
L'évolution des charges à caractère générale est maîtrisée en 2018. Les principales évolutions des dépenses sont retracées dans le tableau ci-dessous.

Poste de dépense	CA 2017	CA PREV 2018	EVOLUTION 2017 / 2018 en valeur	TAUX EVOLUTION 2017 / 2018	explications
611 Contrats de prestations de services	325 209	355 566	30 356	9,33%	Evolution des effectifs cantine 2017 = 314.506 / 2018 = 344.516
6247 Transports collectifs	60 316	75 929	15 613	25,89%	Evolution de la contribution transport versée à la région 2017 = 46.648 / 2018 = 60.987
6288 Autres services extérieurs	79 344	90 309	10 965	13,82%	Prestation TLPE
6227 Frais d'actes et de contentieux	5 533	14 633	9 100	164,48%	Frais contentieux Baulac et bd Marceau
615231 Voiries	44 969	54 025	9 056	20,14%	Programme 2018 entretien voirie
6262 Frais de télécommunications	32 043	38 596	6 553	20,45%	Evolution du parc
6282 Frais de gardiennage (église, forêt et bois communaux...)	12 448	6 994	-5 454	-43,81%	Moindre recours au gardiennage extérieur pour les manifestations
60623 Alimentation	19 882	14 203	-5 679	-28,56%	Pas d'élections en 2018 Renégociation marché pain cantine
6135 Locations mobilières	19 145	13 038	-6 107	-31,90%	Moindre recours à la location sur les chantiers
60636 Vêtements de travail	13 625	7 080	-6 544	-48,03%	Programme 2018 de renouvellement des vêtements de travail et EPI
617 Etudes et recherches	11 640	4 933	-6 707	-57,62%	En 2017, a été réalisé un étude sur le base de loisirs
6156 Maintenance	94 902	87 791	-7 111	-7,49%	Renégociation contrat photocopieurs
60632 Fournitures de petit équipement	206 425	199 121	-7 303	-3,54%	Programmation 2018 travaux en régie
615221 Bâtiments publics	55 441	38 193	-17 248	-31,11%	En 2017, gros entretien de la maison Claude Augé
60621 Combustibles	99 885	68 836	-31 050	-31,09%	Manque la facturation 2018 de l'Hôtel de Ville
60612 Energie - Electricité	286 650	246 688	-39 962	-13,94%	Economie énergie

3.2 - LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement des communes. En 2018, elles représentent 47,74 % des dépenses totales de fonctionnement contre 47,17 % en 2017.

Elles sont en baisse de 18,22 % sur la période 2014/2018, mais en hausse de 1,72 % entre 2017 et 2018 soit en valeur + 70.408,00 €.



Pour rappel, la baisse de 2016 est consécutive au transfert de compétence jeunesse qui a entraîné le départ de 30 agents titulaires ou stagiaires et de 25 agents contractuels. En termes, de masse salariale, le transfert de la compétence jeunesse représente une charge transférée d'environ 512 k€ en demi-année soit en année pleine près d'1,025 k€.

Malgré les évolutions réglementaires, les charges de personnels ont été maîtrisées sous les effets conjugués des éléments ci-dessous :

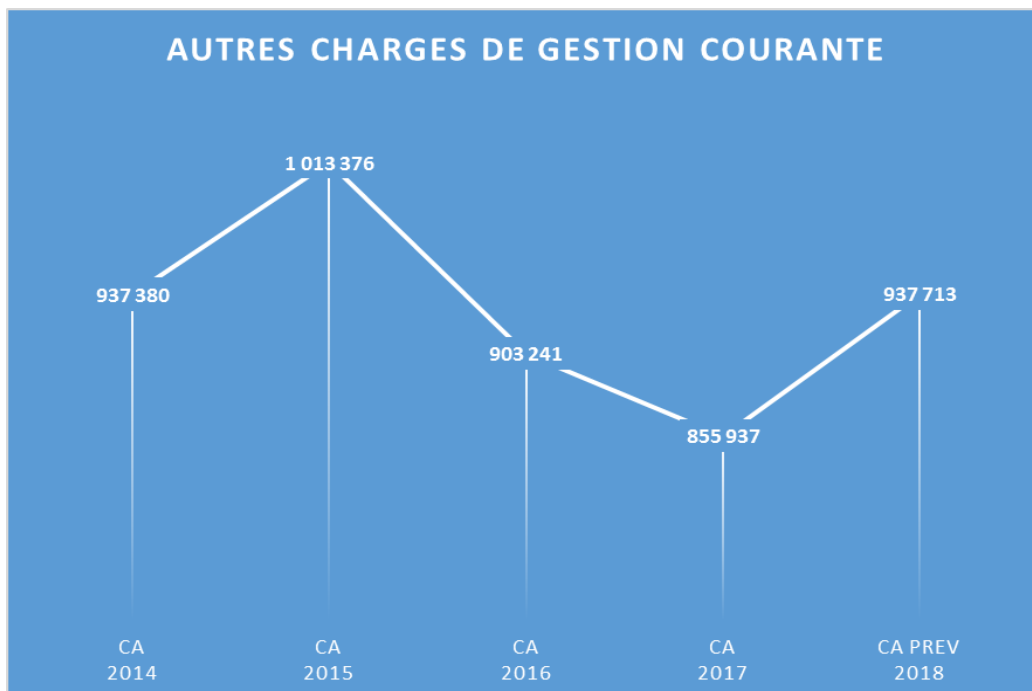
- non remplacement systématique des fonctionnaires partis ;
- réorganisation des services ;
- maîtrise du Glissement Vieillesse Technicité ;
- fermeture du service Pompes Funèbres ;
- mutualisation DGS, DST, technicien bâtiments et secrétariat comptabilité ST.

La hausse concerne les recrutements effectués en 2018 sur des postes vacants :

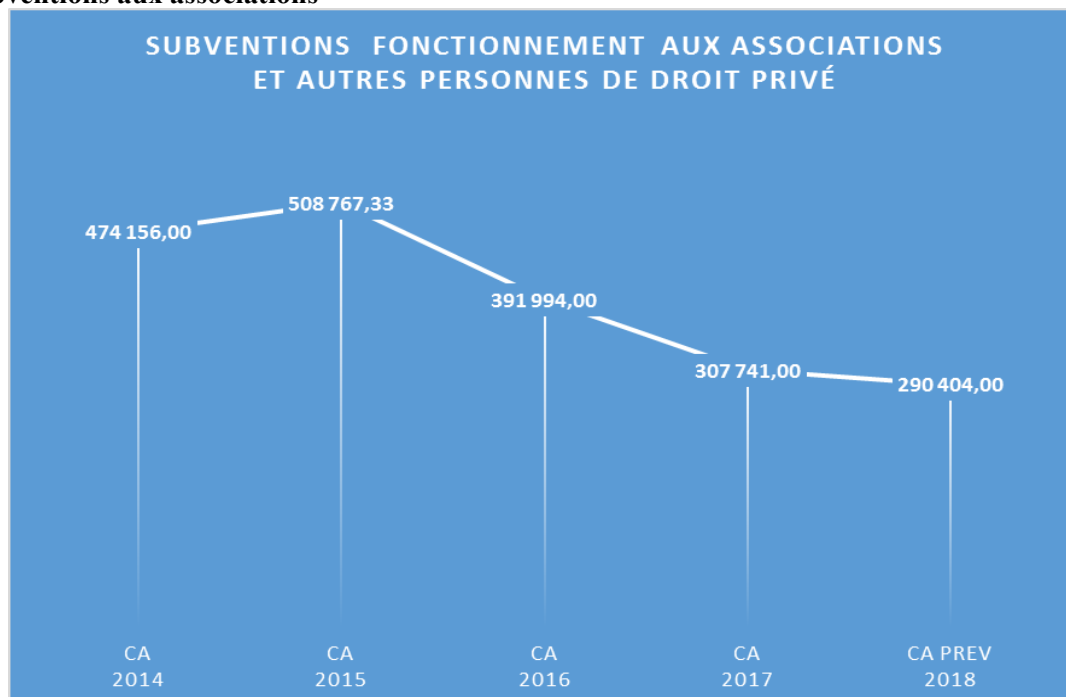
- agent communication
- technicien bâtiment
- technicien espaces Verts
- remplacement d'un agent en maladie au musée

3.3 - LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

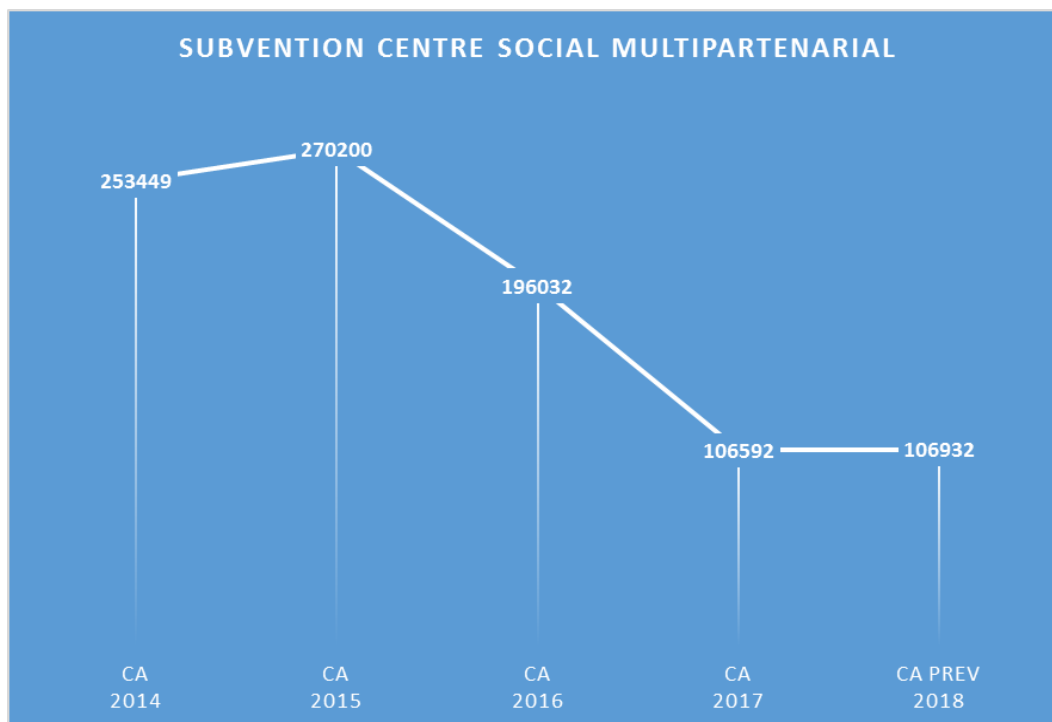
Sont regroupées dans ce chapitre, les indemnités versées aux élus de la collectivité, les contributions dues aux structures intercommunales, les participations versées au CCAS et les subventions aux organismes de droit privé tels que les associations. Les charges de gestion courantes constituent une catégorie de dépenses importante. En structure, elles représentent environ 10,73 % des dépenses totales supportées par la commune en 2018 contre 9,84 % pour 2017, en baisse de 9,55 %, soit en valeur 81.775,00 €. Cette hausse est principalement due à la comptabilisation en section de fonctionnement des contribution au SDEG pour l'enfouissement des réseaux (+120.000).



► Les subventions aux associations

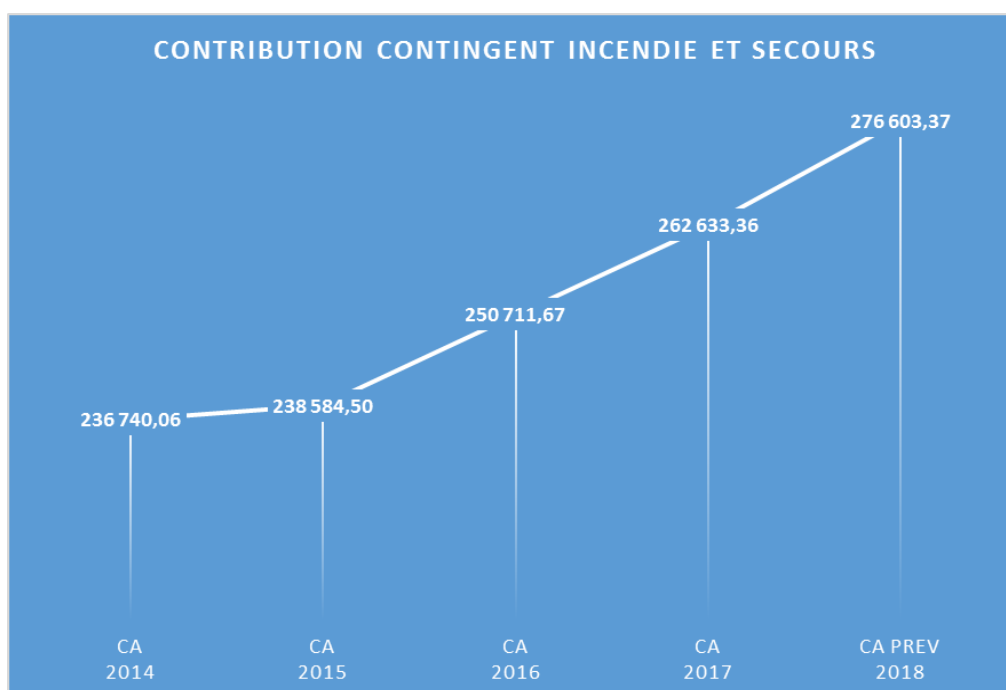


Les subventions aux associations, qui sont un des moteurs de l'activité culturelle, sociale, sportive d'une commune sont en baisse depuis 2015, principalement sous l'effet du transfert jeunesse et donc de la diminution de la subvention du centre social. En effet, le centre social exerçait une partie de la compétence jeunesse en lieu et place de la commune et recevait de la commune une participation financière dorénavant assurée par la CCGT.

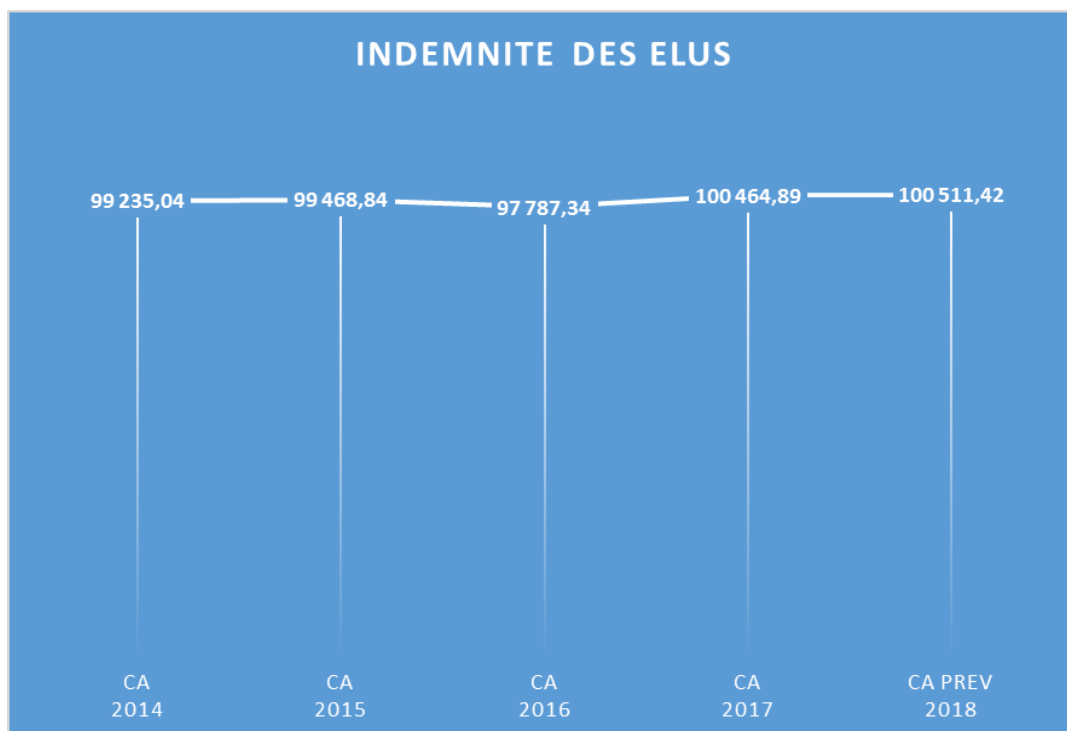


► **Le contingent incendie et secours**

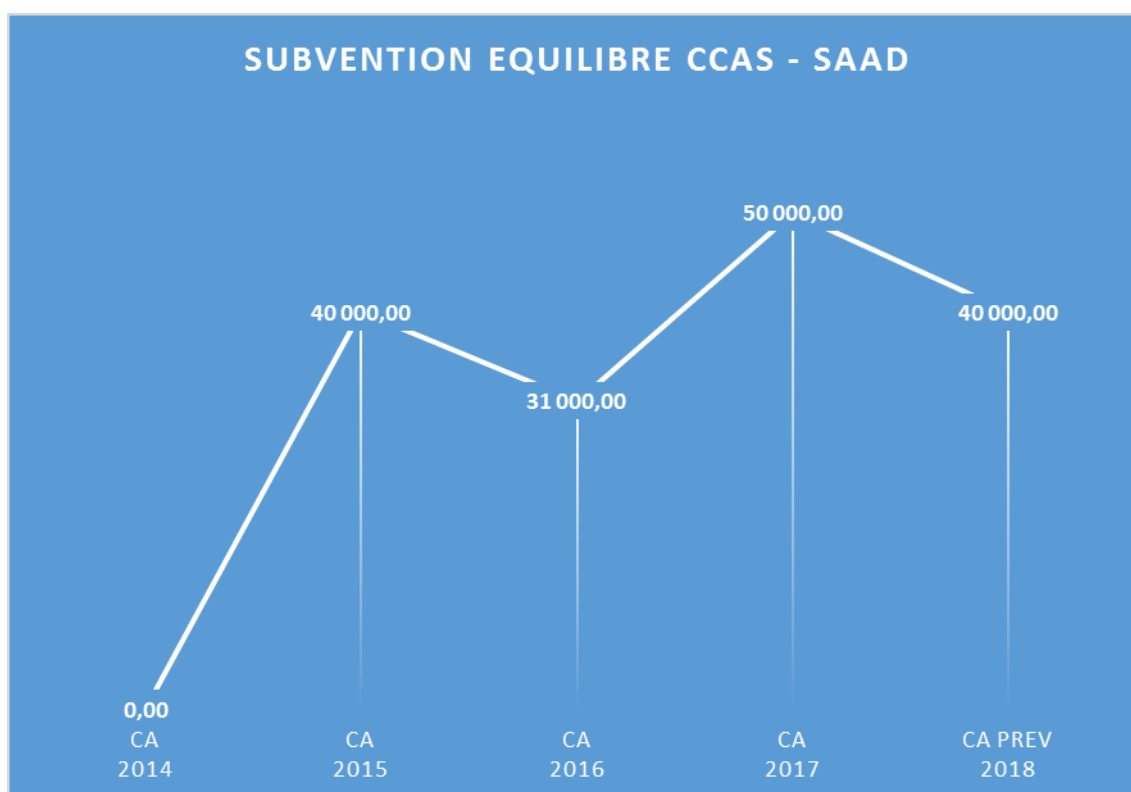
Il appartient au conseil d'administration du SDIS de déterminer les modalités de calcul des contributions des différentes collectivités, c'est un montant par habitant qui sert de base. Ce poste est en progression de 12,41 % sur la période.



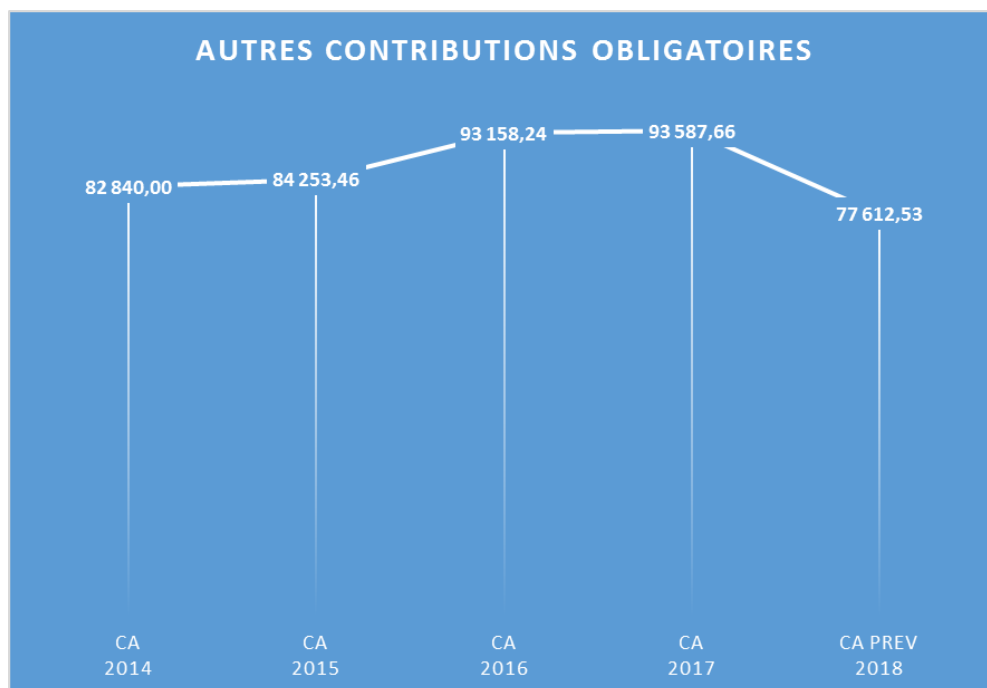
► **Les indemnités des élus** : Les indemnités versées aux élus sont stables sur la période.



► **Subventions de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale et au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**



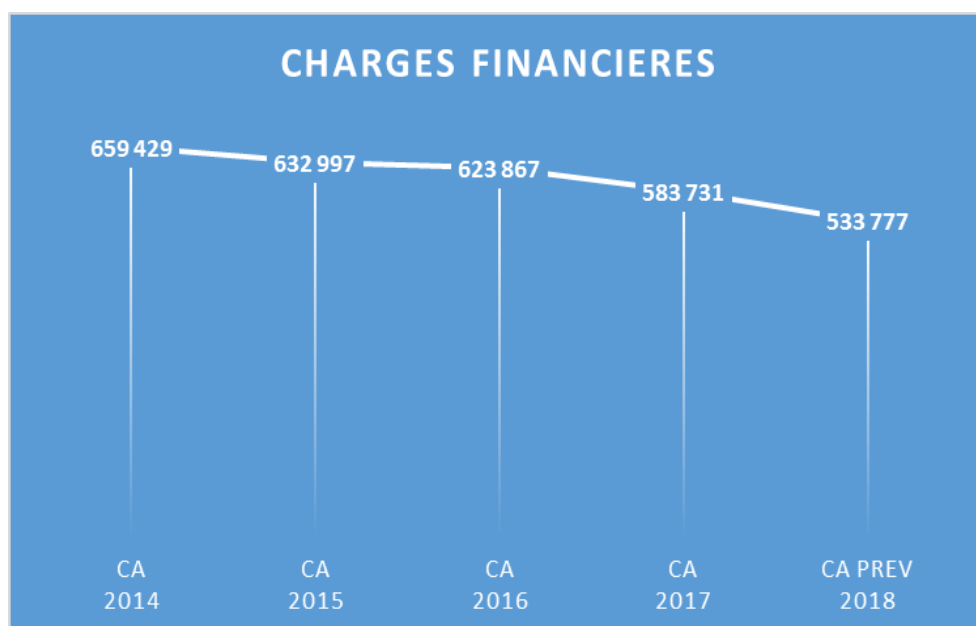
► **Les autres contributions obligatoires** (participations Clos Fleuri et frais de fonctionnement des enfants l'Islois scolarisés sur les communes extérieures)

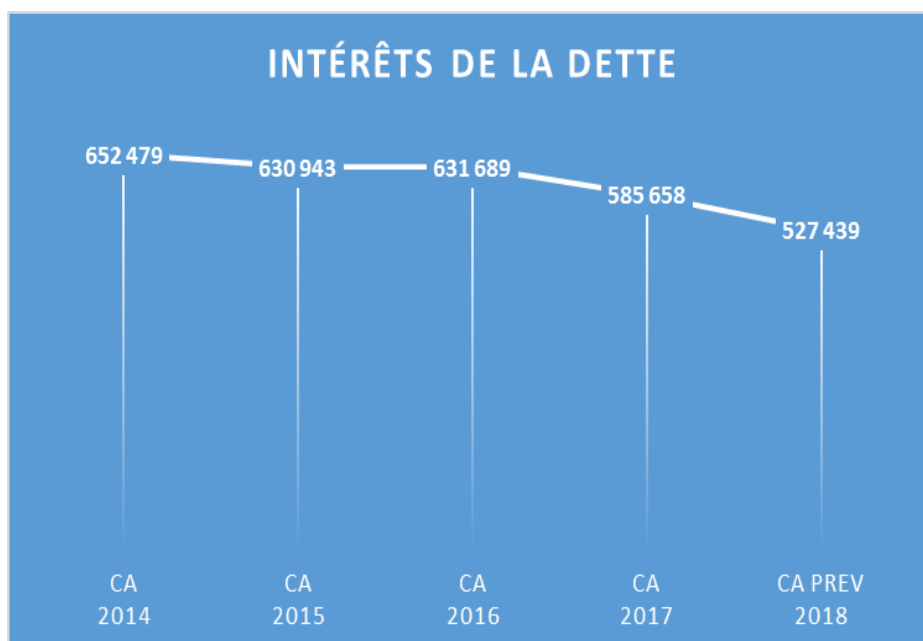


3.4 – LES CHARGES FINANCIERES

Lorsque l'on contracte des emprunts, vient ensuite une phase de remboursement du capital de la dette et de paiement des intérêts. Le remboursement du capital s'enregistre en section d'investissement et le règlement des intérêts en section de fonctionnement. Les intérêts de la dette ont évolué comme ci-dessous :

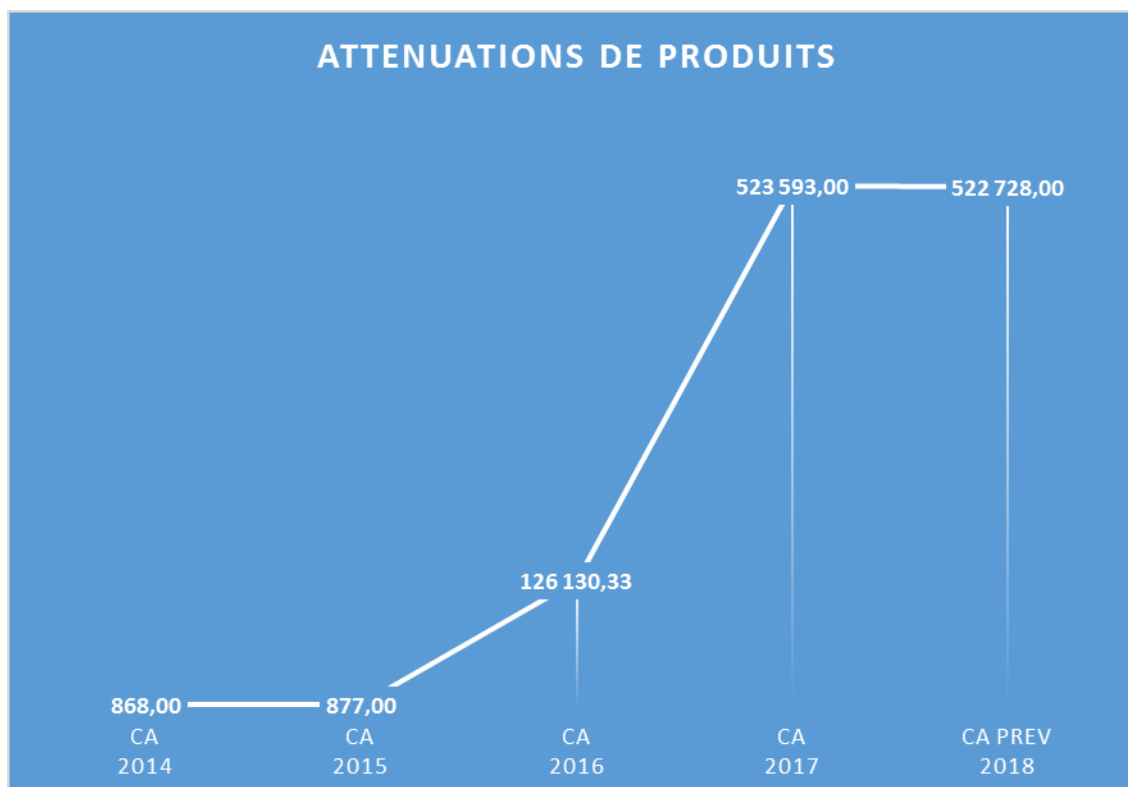
Le graphique ci-dessus permet de constater la baisse de la charge de la dette depuis 2014. Cette diminution est due à la baisse des taux d'intérêt et au moindre recours à l'emprunt sur les exercices 2016 et 2017



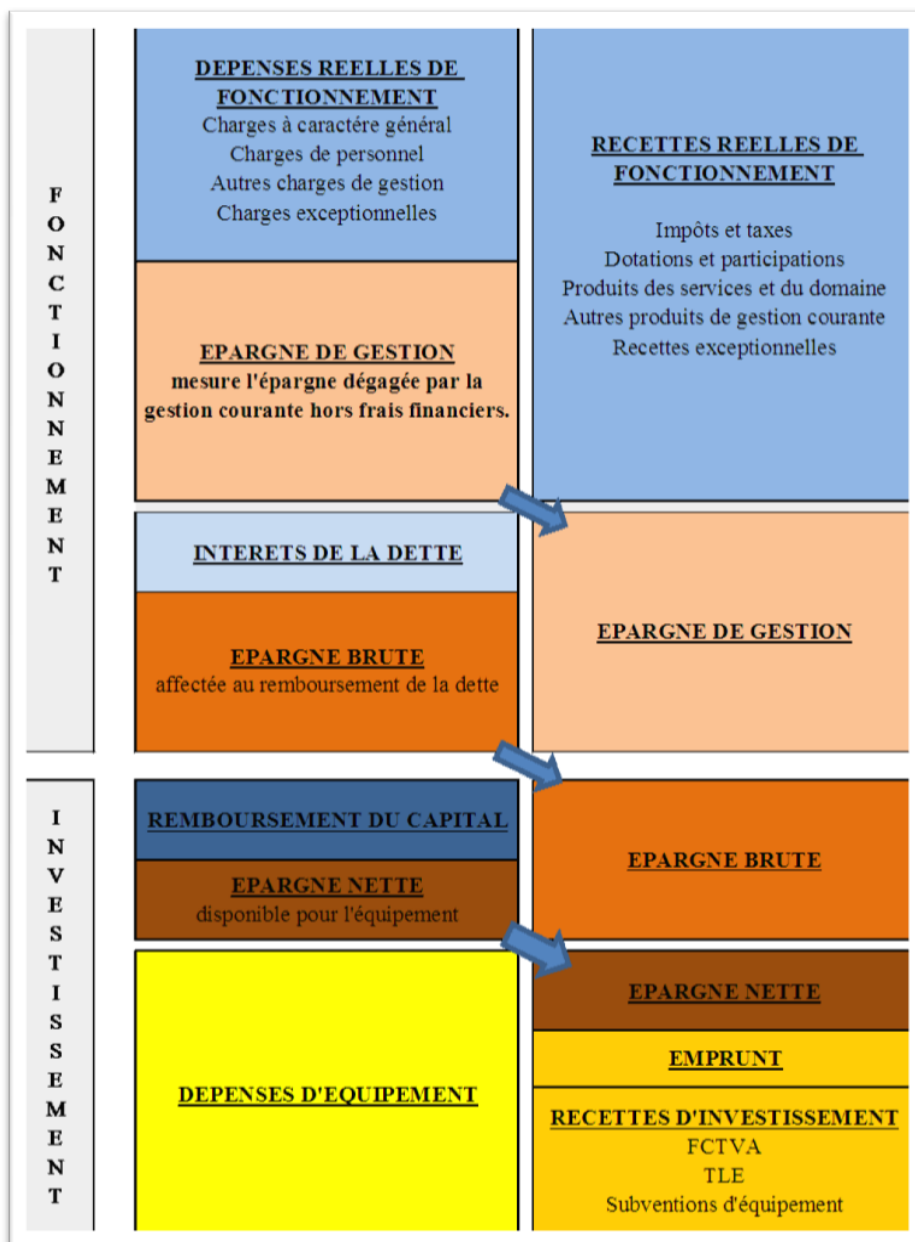


3.5 - LES ATTENUATIONS DE PRODUITS

L'évolution de ce poste est due à la comptabilisation à compter de 2016, de la contribution de la Ville de l'Isle Jourdain à l'Attribution de Compensation (AC) en faveur de la communauté de communes (voir 2.1).



IV - L'AUTOFINANCEMENT



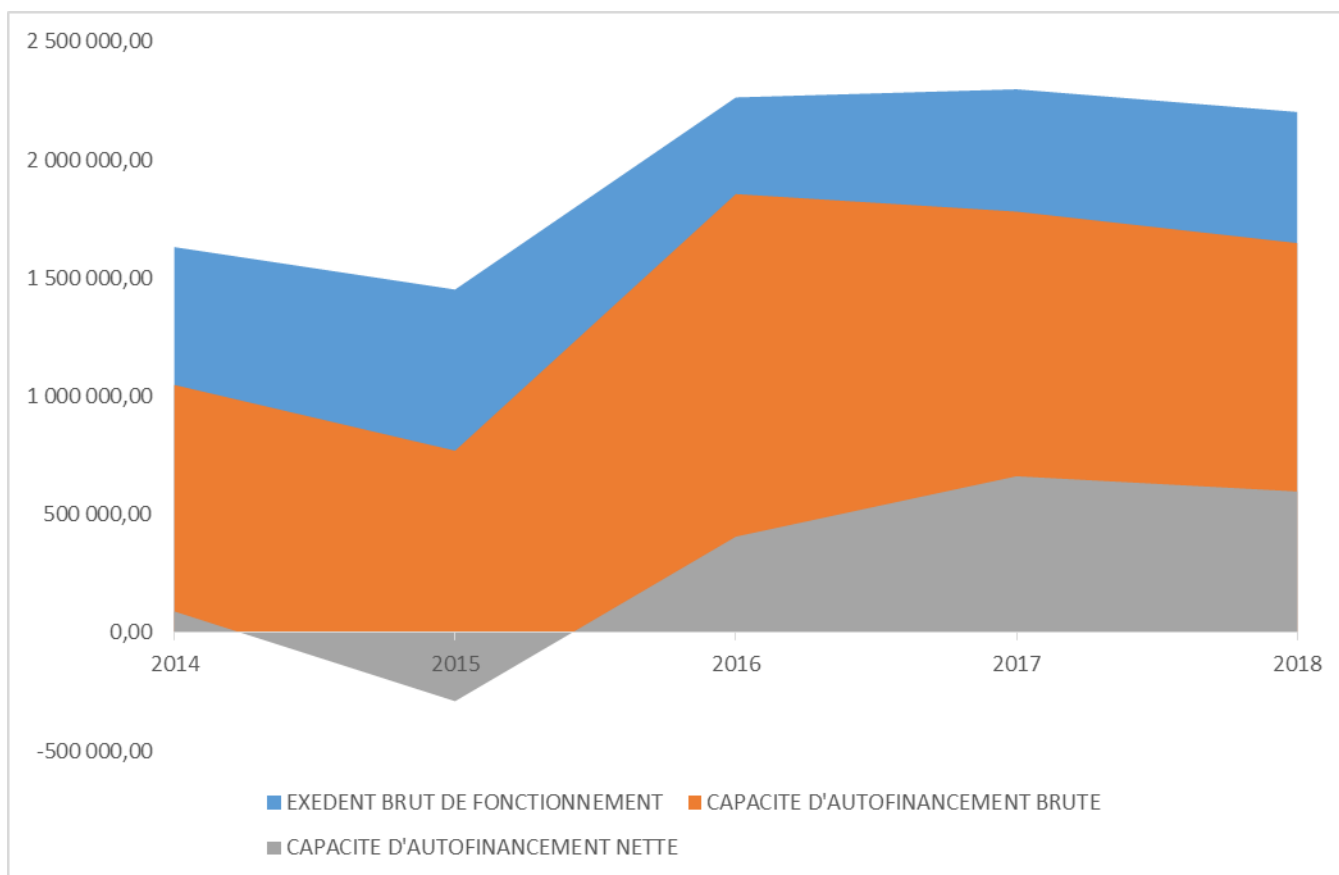
L'épargne de gestion : elle caractérise l'évolution des dépenses et recettes courantes de la ville (hors éléments financiers et exceptionnels). La maîtrise de ce solde est un élément fondamental pour pérenniser la bonne situation financière de la commune.

L'épargne brute mesure ce qu'il reste de la section de fonctionnement après le paiement des intérêts de la dette. L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) permet à une collectivité locale de : faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou une partie de l'investissement. L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux, il permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette est calculée après prise en compte du remboursement du capital, elle permet de financer les investissements. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

Le tableau ci-dessous nous permet de suivre l'évolution de quelques soldes de gestion sur la période 2014-2018 :



En 2015, l'excédent brut de fonctionnement diminue du fait de l'évolution plus rapide des charges de gestion par rapport à l'évolution des recettes de gestion. La dégradation de l'épargne de gestion entraîne en cascade la dégradation des autres niveaux d'épargne et à une capacité d'autofinancement nette négative.

Pour les exercices 2016 et 2017, l'autofinancement s'améliore, mais ceci doit toutefois être nuancé par les effets du transfert jeunesse. En effet, sur ces deux années, nous percevons encore des recettes sur la compétence jeunesse en n'ayant plus les dépenses. En 2018, nous n'avons touché plus aucune recette sur la compétence jeunesse.

En 2018, la CAF nette s'élève à 597 881,05€, en recul d'un peu moins de 10 % par rapport à 2017. Cela confirme les efforts réalisés en termes de maîtrise de nos charges de fonctionnement et de maîtrise de l'endettement.

La Capacité d'Autofinancement Brute suit la même tendance que l'excédent brut de fonctionnement du fait d'une relative stabilité des intérêts de la dette.

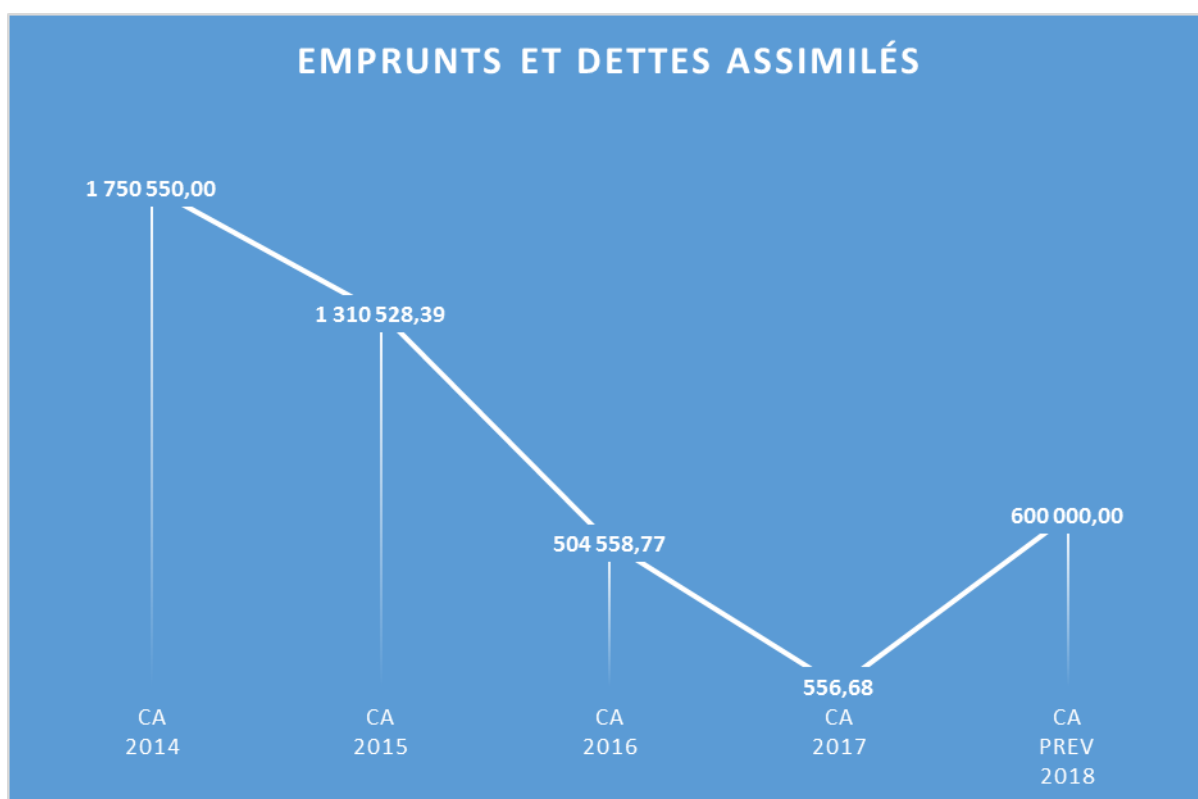
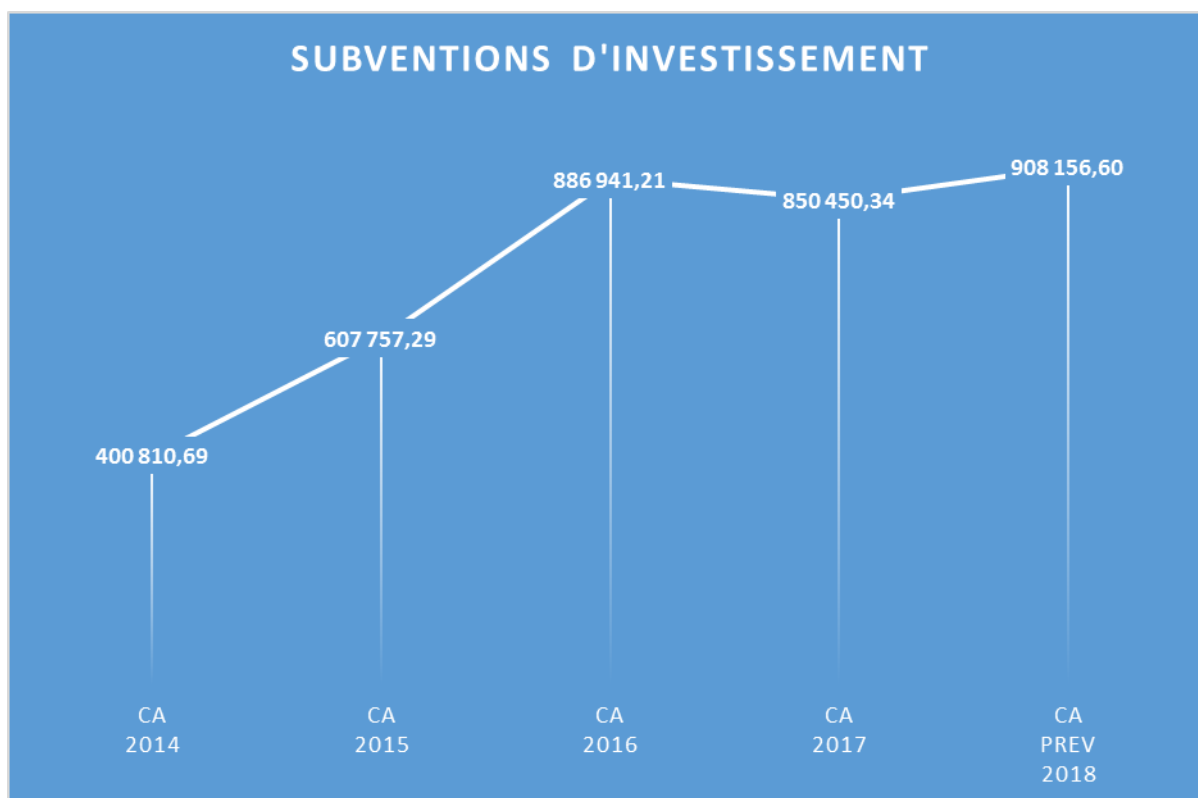
V - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

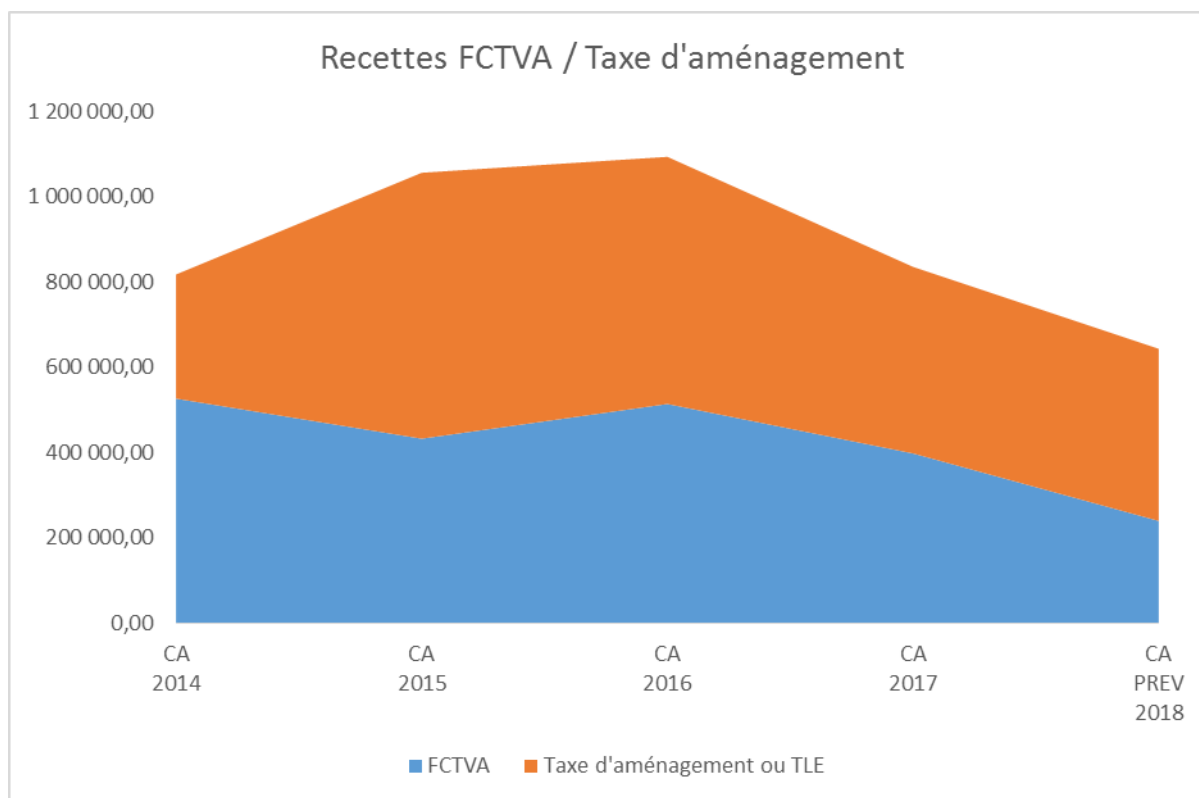
Il s'agit à présent de procéder à l'étude des dépenses d'équipements réalisées par la commune et aux modalités de leur financement. La section d'investissement comprend essentiellement des opérations en capital, autrement dit, les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine. Cette approche permet de mesurer l'importance du recours à l'emprunt comme source de financement.

5.1 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles de la section d'investissement sont principalement constituées des éléments suivants : le Fonds de Compensation de la TVA, la Taxe d'aménagement, les subventions d'équipements, les emprunts et les excédents de fonctionnement capitalisés. Les recettes d'ordres qui ne donnent pas lieu à des encaissements mais participant à l'autofinancement sont : les amortissements, les provisions et les opérations patrimoniales. L'évolution des recettes d'investissement est retracée ci-dessous :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	évol. 2018 2017	évol. 2018 2014
FCTVA	526 455,00	432 278,00	513 741,00	397 815,00	239 466,00	-39,80%	-54,51%
Taxe d'aménagement ou TLE	291 085,50	623 825,30	579 852,88	437 573,85	403 925,15	-7,69%	38,77%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 500 000,00	1 000 000,00	610 000,00	1 500 000,00	1 400 000,00	-6,67%	-6,67%
Subventions d'investissement	400 810,69	607 757,29	886 941,21	850 450,34	908 156,60	6,79%	126,58%
Emprunts et dettes assimilés	1 750 550,00	1 310 528,39	504 558,77	556,68	600 000,00	107681,85%	-65,73%
Autres	0,00	0,00	45,00	216,00	910,06	321,32%	
RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES	4 468 901,19	3 974 388,98	3 095 138,86	3 186 611,87	3 552 457,81	11,48%	-20,51%
évolution		-11,07%	-22,12%	2,96%	11,48%		
évolution moyenne			-4,69%				
Opérations patrimoniales	287 424,68	310 451,87	664 197,79	321 627,09	351 489,93	9,28%	22,29%
RECETTES D'INVESTISSEMENT TOTALES	4 756 325,87	4 284 840,85	3 759 336,65	3 508 238,96	3 903 947,74	11,28%	-17,92%
évolution		-9,91%	-12,26%	-6,68%	11,28%		
évolution moyenne			-4,39%				



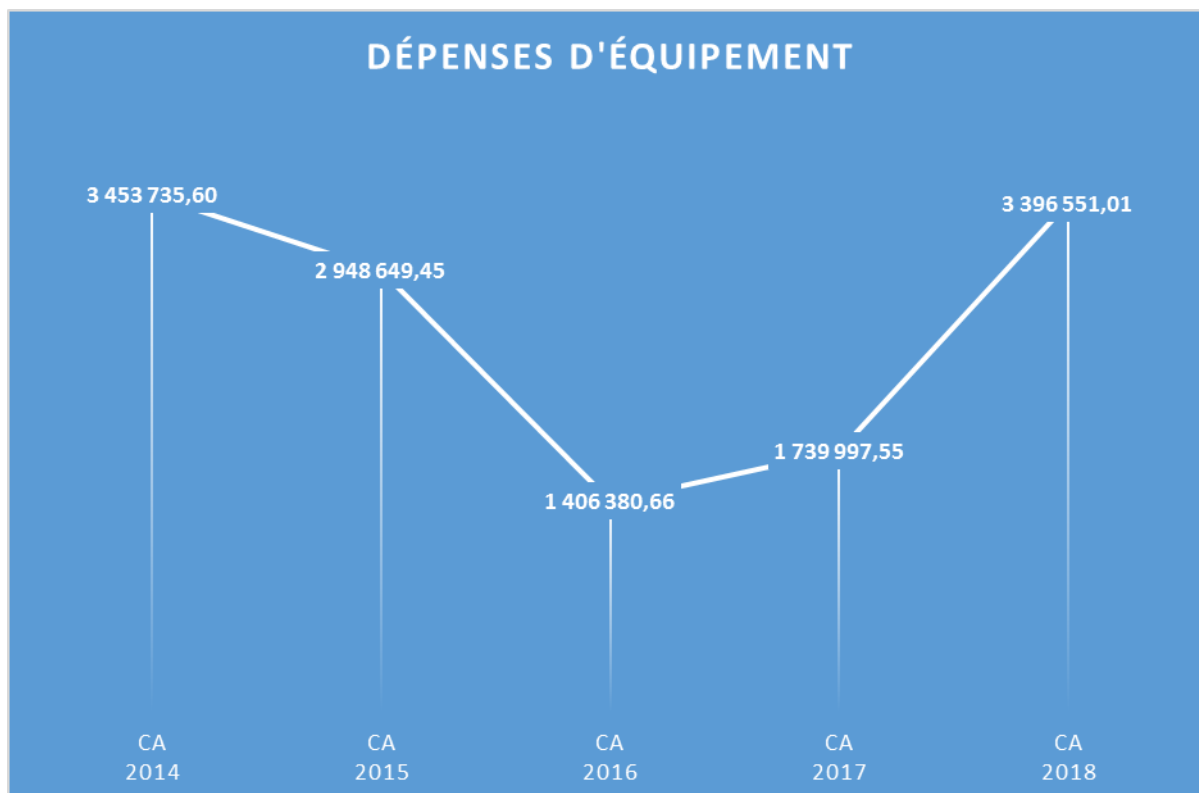
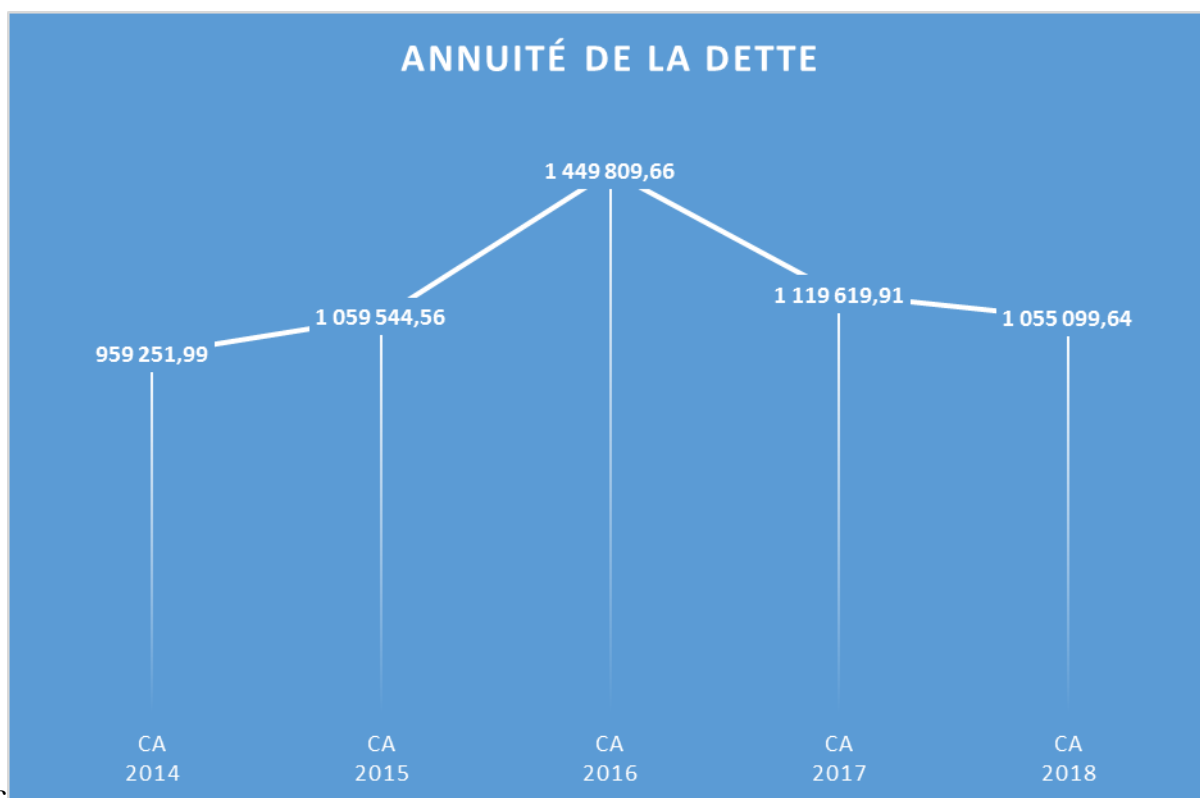


5.2 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il peut s'agir soit de l'achat d'un bien mobilier destiné à l'équipement des services (véhicule, ordinateur, gros outillage), soit de la construction d'un équipement immobilier (gymnase, école, crèche) ou de travaux importants, de mise aux normes sur le patrimoine immobilier déjà existant.

Chaque année la municipalité engage des travaux pour mettre en œuvre sa politique afin d'améliorer le cadre de vie de la population. Elle acquiert également du matériel afin d'améliorer l'efficacité du service rendu à nos concitoyens. Les dépenses d'équipement varient en fonction du programme d'investissement décidé chaque année mais également en fonction des moyens financiers. Le tableau ci-dessous retrace leurs évolutions :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	évol. 2018 2017	évol. 2018 2014
Annuité de la dette	959 251,99	1 059 544,56	1 449 809,66	1 119 619,91	1 055 099,64	-5,76%	9,99%
Dépenses d'équipement	3 453 735,60	2 948 649,45	1 406 380,66	1 739 997,55	3 396 551,01	95,20%	-1,66%
RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES	4 412 987,59	4 008 194,01	2 856 190,32	2 859 617,46	4 451 650,65	55,67%	0,88%
évolution		-9,17%	-28,74%	0,12%	55,67%		
évolution moyenne			4,47%				
Opérations patrimoniales	234 600,48	194 689,43	276 385,74	230 753,92	149 649,87	-35,15%	-36,21%
RECETTES D'INVESTISSEMENT TOTALES	4 647 588,07	4 202 883,44	3 132 576,06	3 090 371,38	4 601 300,52	48,89%	-1,00%
évolution		-9,57%	-25,47%	-1,35%	48,89%		
évolution moyenne			3,13%				



Les dépenses d'équipements de l'exercice 2018 sont les suivantes :

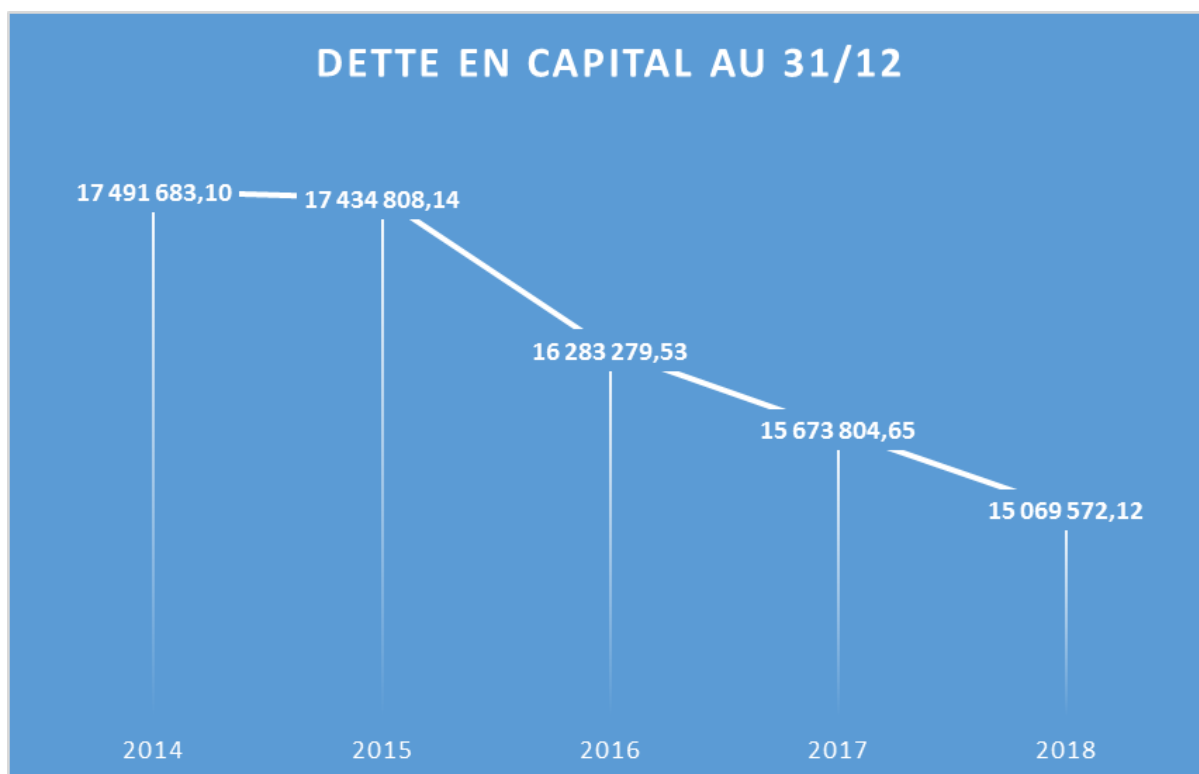
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES) - ROUTE DE ROZES	2 164 359,37
947	SERVICES TECHNIQUES	205 201,60
946	VOIRIE RURALE	136 196,97
155	ECLAIRAGE PUBLIC	109 601,93
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	102 854,80
149	AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE ROZES	98 473,74
927	VOIRIES URBAINES	71 522,30
937	HALLE DES SPORTS et GYMNASSE	58 650,89
145	STADE RUGBY	54 596,98
152	RESTAURATION SCOLAIRE	50 998,49
144	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DES ERP	50 651,99
907	MAISON CLAUDE AUGE	50 343,05
162	INFORMATIQUE	38 388,38
151	ECOLE ELEMENTAIRE RENE CASSIN	31 651,48
990	TENNIS	26 872,80
150	ECOLE MATERNELLE ANNE FRANK	18 896,47
163	SECURITE	16 700,16
941	BASE DE LOISIRS	16 170,04
157	ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE	15 461,06
943	SERVICES ADMINISTRATIFS	12 190,30
142	EXTENSIONS RESEAUX ELECTRIFICATION	11 664,42
131	PISTE ATHLETISME	7 470,00
136	COLLEGIALE	6 786,00
936	SALLE POLYVALENTE	6 347,28
158	ECOLE ELEMENTAIRE LUCIE AUBRAC	5 179,97
153	HOTEL DE VILLE	4 414,25
952	GROUPE SCOLAIRE	4 167,54
160	ECOLE NUMERIQUE	3 854,29
130	PARKING DE LA GARE	3 401,02
161	CULTURE	3 314,06
146	BOULODROME	3 254,40
942	ACQUISITION FONCIERE	3 048,29
977	CENTRE SOCIAL	1 569,58
969	FORET BOUCONNE	1 441,25
159	ECOLE ELEMENTAIRE PAUL BERT	855,86

VI - LA DETTE

Il s'agira en particulier d'analyser dans un premier temps la structure et l'évolution de l'encours de dette et des annuités, avant de se consacrer dans un second temps aux opérations de gestion active de la dette et de la trésorerie.

6.1 – LE STOCK DE DETTE

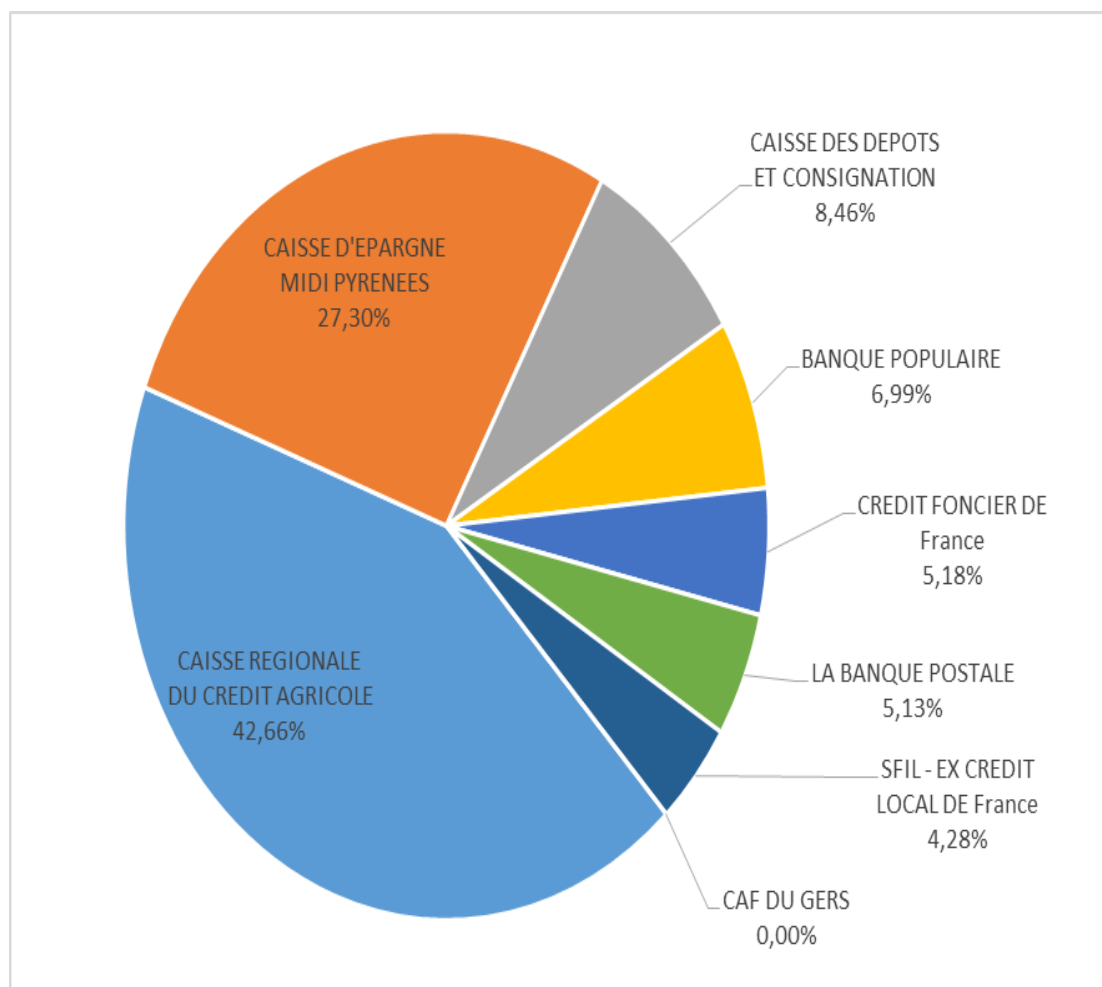
Le graphique ci-après permet de montrer l'évolution de l'encours de la dette depuis 2014.



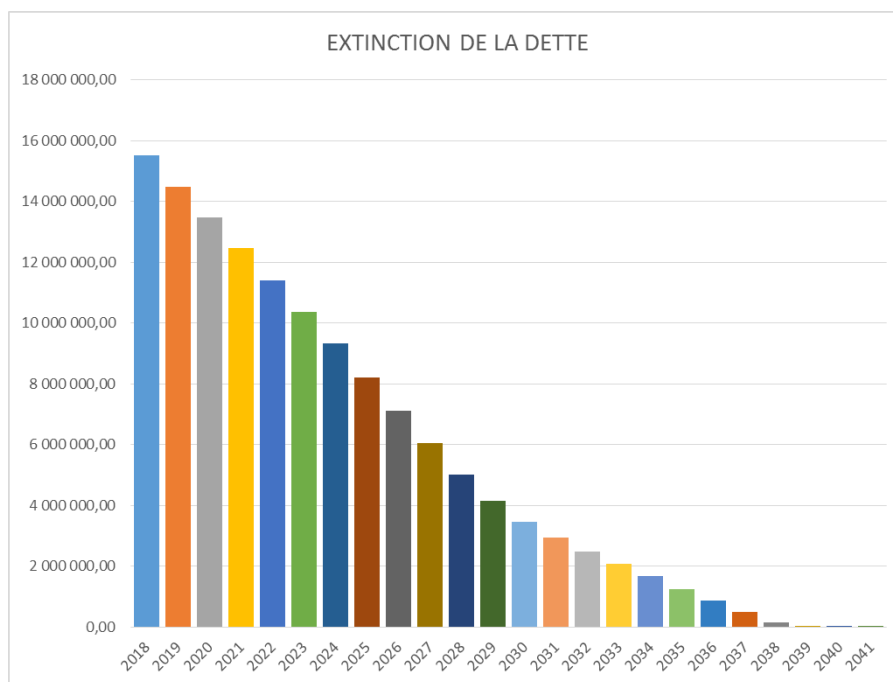
	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE AU 31/12/2017	REMBOURSEMENT OU TRANSFERT DE DETTE	NOUVEAUX EMPRUNTS	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE AU 31/12/2018	VARIATION
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	9 710 000,00	500 000,00		9 210 000,00	-500 000,00
CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	6 811 099,76	305 000,00		6 506 099,76	-305 000,00
BANQUE POPULAIRE	2 100 000,00			2 100 000,00	0,00
SFIL - EX CREDIT LOCAL DE France	1 686 245,09			1 686 245,09	0,00
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 750 000,00			1 750 000,00	0,00
CREDIT FONCIER DE France	1 000 000,00			1 000 000,00	0,00
LA BANQUE POSTALE	1 000 000,00			1 000 000,00	0,00
CAF DU GERS	22 336,45	22 336,45		0,00	-22 336,45
TOTAL	24 079 681,30	827 336,45	0,00	23 252 344,85	-827 336,45

	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2017	REMBOURSEMENT CAPITAL	CAPITAL NOUVELLE DETTE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2018	VARIATION
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	6 570 515,89	398 019,59	600 000,00	6 772 496,30	201 980,41
CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	4 134 439,53	184 394,11		3 950 045,42	-184 394,11
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 327 399,78	103 838,95		1 223 560,83	-103 838,95
BANQUE POPULAIRE	1 122 053,06	109 972,29		1 012 080,77	-109 972,29
CREDIT FONCIER DE France	816 666,63	66 666,68		749 999,95	-66 666,68
LA BANQUE POSTALE	804 635,90	62 626,03		742 009,87	-62 626,03
SFIL - EX CREDIT LOCAL DE France	737 259,49	117 880,51		619 378,98	-117 880,51
CAF DU GERS	5 964,01	5 964,01		0,00	-5 964,01
TOTAL	15 518 934,29	1 049 362,17	600 000,00	15 069 572,12	-449 362,17

Répartition du capital restant dû de dette par prêteurs



Le plan d'extinction de la dette apparaît dans le graphique qui suit. Il permet de prendre connaissance de l'échéance à laquelle la commune aura remboursé le capital restant dû au 31 décembre 2017 à condition de ne pas souscrire de nouveau emprunt.

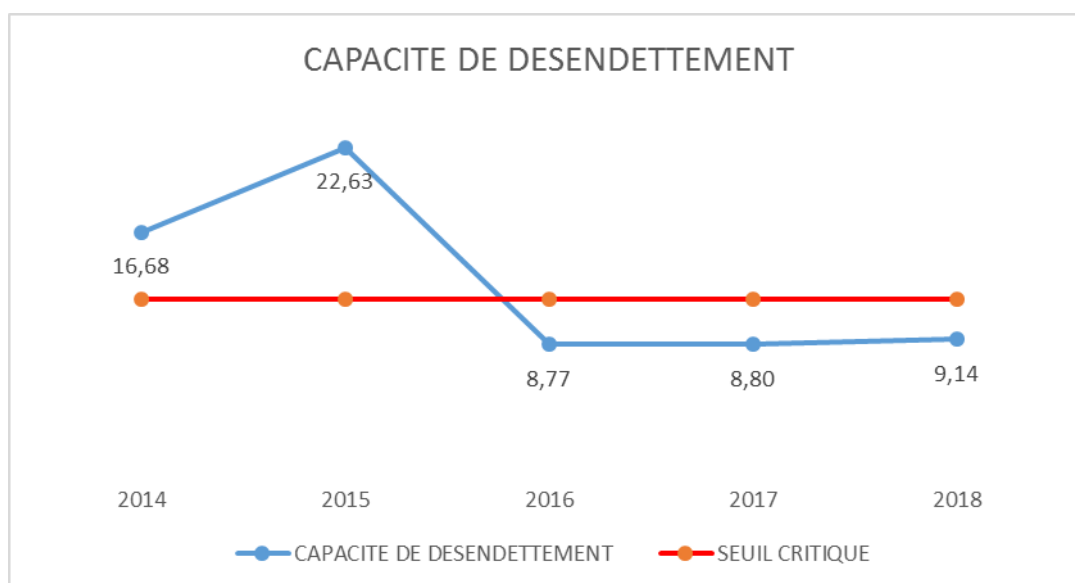


Capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette rapporté à l'épargne brute - exprimée en nombre d'années est un ratio de mesure de la solvabilité financière. Il permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Plus la collectivité dégage de l'épargne, plus le ratio sera faible, et plus la collectivité pourra poursuivre son désendettement, afin par la suite de financer de futurs investissements.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

La commune était sur les exercices 2014 et 2015 au-delà du seuil critique. L'amélioration de la CAF brute et le désendettement de la commune permettront d'améliorer ce ratio.

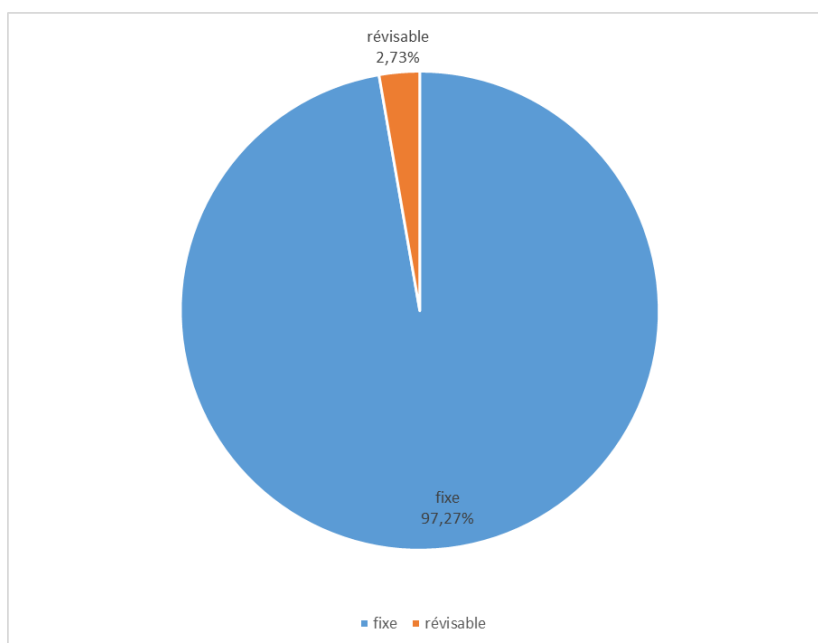


Recensement des expositions

Afin d'aider les collectivités à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une charte de bonne conduite a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 26 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. La dette de la commune de l'Isle Jourdain est parfaitement sécurisée :

Structure / indice sous jacent	Risque Gissler	L'Isle Jourdain au 31/12/2017
1A/2A	Taux non structurés et sans risque	100,0%
1B/2C	Produits à risque faible	0,0%
3A/5C	Produits à risque limité	0,0%
1D/5E	Produits à risque marqué	0,0%
6F	Produits hors Charte (risque élevé)	0,0%

Dette par type de taux



VII – LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. Ainsi, parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités peuvent créer des régies afin de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) relevant de leur compétence. Ces régies ont pour objet d'établir le coût réel d'un service et s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité.

7.1 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie de l'eau.

Compte	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
F	FONCTIONNEMENT					
D	DEPENSE	1 087 697,52	1 083 616,59	1 114 814,13	1 198 171,69	1 021 647,33
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	288 205,26	290 248,49	299 478,65	324 010,92	272 939,70
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	490 748,82	479 148,40	444 776,22	405 063,78	388 728,30
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	129 338,00	130 016,00	168 500,00	263 400,00	146 280,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	141 574,37	144 914,73	157 206,21	155 581,06	157 864,67
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 724,39	1 379,45	1 392,87	2 886,70	6 087,91
66	CHARGES FINANCIERES	29 627,83	32 319,86	33 715,21	33 997,96	38 501,90
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 478,85	5 589,66	9 744,97	13 231,27	11 244,85
R	RECETTE	1 129 452,97	1 158 620,13	1 173 054,38	1 152 222,33	1 181 843,03
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	14 277,92	18 345,11	31 856,18	1 364,42	11 089,34
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	34 623,02	34 623,02	34 623,01	35 055,97	35 690,15
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIV	1 067 870,35	1 094 197,75	1 100 050,89	1 106 156,94	1 126 624,19
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 187,52	7 711,51	6 462,72	6 115,47	6 105,47
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	399,16	3 742,74	61,58	3 529,53	2 333,88
RESULTAT DE L'EXERCICE						160 195,70
RESULTAT N-1						39 049,88
RESULTAT A AFFECTER						199 245,58
I	INVESTISSEMENT					
D	DEPENSE	231 982,55	379 578,96	217 206,33	256 157,14	194 837,98
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	34 623,02	34 623,02	34 623,01	35 055,97	35 690,15
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	180,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	49 245,49	53 886,56	56 954,47	70 230,50	72 966,76
941	Station de traitement des eaux	0,00	0,00	816,71	0,00	1 689,30
966	Gestion des réseaux	63 622,65	152 484,16	27 253,14	7 516,00	10 932,63
983	TELEGESTION	0,00	4 744,45	0,00	0,00	0,00
987	RESERVOIR MOUTOUNETTE	0,00	0,00	0,00	90,00	70 060,42
988	RUE MARCEL TAILLANDIER	0,00	0,00	0,00	22 860,00	0,00
989	ROUTE DE ROZES	0,00	0,00	0,00	25 477,64	0,00
990	AVENUE CHARLES BACQUE	0,00	0,00	77 838,70	0,00	0,00
991	LA BASCOULETTE	0,00	0,00	0,00	90 193,63	0,00
994	RUE DE L'EGALITE	0,00	74 522,80	0,00	0,00	0,00
995	PERIMETRE DE PROTECTION	0,00	0,00	10 210,00	4 553,40	3 498,72
996	BAULAC	7 879,48	44 665,97	0,00	0,00	0,00
997	PUP EMBADE	4 645,99	14 652,00	0,00	0,00	0,00
998	AVENUE CLAUDE AUGÉ	71 965,92	0,00	0,00	0,00	0,00
999	LA GARE	0,00	0,00	9 510,30	0,00	0,00
R	RECETTE	276 394,42	414 914,73	257 206,21	157 219,35	177 864,67
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	141 574,37	144 914,73	157 206,21	155 581,06	157 864,67
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	180,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	84 820,05	70 000,00	100 000,00	0,00	20 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
966	Gestion des réseaux	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
997	PUP EMBADE	0,00	0,00	0,00	1 458,29	0,00
998	AVENUE CLAUDE AUGÉ	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE						-16 973,31
RESULTAT N-1						11 020,33
RESULTAT A AFFECTER						-5 952,98

7.2 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie de l'assainissement.

Compte	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
F	FONCTIONNEMENT					
D	DEPENSE	647 235,29	589 023,65	631 396,20	672 031,41	594 329,76
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	168 853,81	155 650,82	153 019,25	169 111,20	149 089,89
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	208 187,56	162 417,61	175 604,49	159 257,11	152 680,72
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	64 862,00	71 214,00	92 325,00	140 741,00	87 378,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	125 828,14	126 146,03	132 043,56	129 887,56	129 926,37
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	685,83	448,79	447,08	2 574,07	4 983,95
66	CHARGES FINANCIERES	73 112,89	69 396,16	70 598,42	67 586,60	62 785,74
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 705,06	3 750,24	7 358,40	2 873,87	7 485,09
R	RECETTE	606 232,73	663 561,69	669 937,33	717 407,19	723 751,31
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	934,66	934,66	934,66	934,66	934,66
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIV	582 433,61	632 950,77	645 757,95	688 432,89	691 029,22
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	22 607,00	29 544,00	23 244,00	27 093,00	31 681,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	61,18	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	257,46	132,26	0,72	885,46	106,43
RESULTAT DE L'EXERCICE						129 421,55
RESULTAT N-1						121 974,14
RESULTAT A AFFECTER						251 395,69
I	INVESTISSEMENT					
D	DEPENSE	139 528,08	334 316,52	191 033,85	76 717,55	72 782,47
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	934,66	934,66	934,66	934,66	934,66
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	1 458,29	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	46 466,89	48 424,07	56 140,11	58 424,69	60 818,56
941	Nouvelle station d'épuration	8 648,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	STATION EPURATION	0,00	20 990,22	11 283,75	1 378,00	11 029,25
942	Réseaux	0,00	4 990,00	4 650,00	0,00	0,00
959	Réseau de collecte eaux usées de Rozès	0,00	15 732,00	16 817,96	0,00	0,00
971	Réfection regards de visite	0,00	7 966,17	9 847,04	0,00	0,00
972	Avenue Claude Augé	83 478,53	59 974,52	0,00	1 813,07	0,00
976	BAULAC	0,00	7 318,00	0,00	0,00	0,00
981	PUP EMBLADE	0,00	43 546,00	5 129,50	0,00	0,00
982	LA GARE	0,00	124 440,88	46 915,63	0,00	0,00
983	LA BASCOULETTE	0,00	0,00	0,00	12 708,84	0,00
984	COLLEGE	0,00	0,00	39 315,20	0,00	0,00
R	RECETTE	125 828,14	342 175,28	132 043,56	129 887,56	129 926,37
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	125 828,14	126 146,03	132 043,56	129 887,56	129 926,37
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
981	PUP EMBLADE	0,00	31 405,00	0,00	0,00	0,00
982	LA GARE	0,00	84 624,25	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE						57 143,90
RESULTAT N-1						149 909,81
RESULTAT A AFFECTER						207 053,71

7.3 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie des Pompes Funèbres Municipales.

Compte	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
E	EXPLOITATION					
D	DEPENSE	77 864,32	76 856,35	43 473,03	8 810,50	7 234,70
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	39 954,66	38 010,21	21 181,57	160,87	85,33
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 983,55	29 902,21	12 461,12	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 085,50	7 085,50	8 492,79	6 900,35	6 338,65
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,11	0,00	0,00	0,37	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 879,30	1 858,43	1 337,55	948,91	810,72
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 960,20	0,00	0,00	800,00	0,00
R	RECETTE	74 836,55	102 020,95	37 684,68	8 023,15	8 000,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SE	74 836,55	102 017,39	31 808,99	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	3,56	4 800,69	8 000,00	8 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	1 075,00	23,15	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE						765,30
RESULTAT N-1						28 961,13
RESULTAT A AFFECTER						29 726,43
I	INVESTISSEMENT					
D	DEPENSE	10 990,25	8 841,70	8 388,01	1 307,13	1 369,35
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 990,25	8 841,70	8 388,01	1 307,13	1 369,35
R	RECETTE	10 601,86	10 085,50	8 492,79	8 500,35	6 338,65
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 085,50	7 085,50	8 492,79	6 900,35	6 338,65
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 516,36	3 000,00	0,00	1 600,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE						4 969,30
RESULTAT N-1						5 632,58
RESULTAT A AFFECTER						10 601,88

L'année 2016, est marqué pour le budget PFM par la fin du service « inhumations ». Reste comme activité de ce budget, la gestion de la maison funéraire. Celle-ci a fait l'objet d'une délégation de service public.

7.4 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie des Panneaux Photovoltaïques de la salle polyvalente.

Compte	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
E	EXPLOITATION					
D	DEPENSE	24 254,69	21 541,42	19 620,97	21 711,75	18 979,63
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 225,09	2 049,47	835,80	3 153,07	654,56
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 213,00	14 213,00	14 213,00	14 213,00	14 213,00
66	CHARGES FINANCIERES	5 004,60	4 791,72	4 572,17	4 345,68	4 112,07
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 812,00	487,23	0,00	0,00	0,00
R	RECETTE	50 667,85	21 308,89	18 224,35	33 248,78	33 925,73
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	2 666,66	1 333,33	1 333,33	1 333,33
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	50 667,36	18 642,14	16 891,02	31 064,17	30 672,40
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,49	0,09	0,00	1,28	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	850,00	1 920,00
RESULTAT DE L'EXERCICE						14 946,10
RESULTAT N-1						66 321,04
RESULTAT A AFFECTER						81 267,14
I	INVESTISSEMENT					
D	DEPENSE	6 765,55	9 645,08	8 531,32	8 757,81	8 991,42
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	2 666,66	1 333,33	1 333,33	1 333,33
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 765,55	6 978,42	7 197,99	7 424,48	7 658,09
R	RECETTE	19 659,36	14 213,00	14 213,00	14 213,00	14 213,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 213,00	14 213,00	14 213,00	14 213,00	14 213,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 446,36	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE						5 221,58
RESULTAT N-1						23 838,19
RESULTAT A AFFECTER						29 059,77